

FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

MSinitiateur



CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

DISCIPLINE :
SPORTS EQUESTRES

NIVEAU :
Moniteur Sportif Initiateur

ORGANISME DÉLÉGATAIRE :
Ligue Equestre Wallonie Bruxelles

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte le .././....



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épique.

ADEPS

Opérateur de formation : LEWB

.....

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes. Below the signature is a dotted line.

TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES	7
1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction	7
1.1.1. Siège social et administratif.....	7
1.1.2. Personne de contact chargée des formations de cadres	7
1.2 Introduction générale de la formation	7
1.3 Homologation et certification.....	8
2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES	9
2.1 Moniteur Sportif Initiateur généraliste en sports équestres.....	10
2.1.1 Prérequis	10
2.1.2 Profil de fonction	10
2.1.3 Public cible	11
2.1.4 Cadre d'intervention	11
2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité	11
3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION. 12	12
3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique.....	12
3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation	13
3.3 Durée théorique de la formation	13
3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat.....	14
3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)	15
3.6.1. Inscription préalable :	15
3.6.2. Inscription définitive :	15
3.6.3. Délai imparti aux procédures :	16
3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation.....	16
3.8 Protection des données personnelles	17
3.9 Modalités de paiement en ligne	17
3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)	17
4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES	20
4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation	20
4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	20
4.0.2 Taxonomie	23
4.0.3 Modalités d'enseignement	24
4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage	25
4.0.5 Evaluation	26
4.0.6 Synoptique	29
4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.....	31
4.0.8 Parcours de formation	32
4.1 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	33

4.2	Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie	42
4.3	Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	53
4.4	Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs	68
4.5	Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie	75
4.6	Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)	80
4.7	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours	82
5.	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES	83
6.	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION.....	84
6.1	Délai d'organisation des évaluations.....	86
6.2	Objectifs des évaluations.....	86
6.3	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.....	87
6.4	Publicité des accès aux évaluations	88
6.5	Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations	89
6.6	Nombre de sessions d'évaluation	89
6.7	Contenus et exigences des évaluations.....	90
6.9	Règlementation des évaluations	93
6.10	Constitution du jury d'évaluation	93
6.11	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).....	94
6.12	Motivation du résultat en délibération	94
6.13	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	95
6.14	Procédure de communication des résultats aux candidats	96
6.15	Recours et procédures	96
7.	CONDITIONS DE DISPENSES/D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger) 98	
7.1	Conformité du dossier administratif VAFE à introduire	98
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	98
7.3	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	101
7.4	Entretien de VAFE.....	104
7.5	Frais de procédure pour une VAFE	105
7.6	Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	105
7.7	Analyse concernant la demande de VAFE	105
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE	106
7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps	106
7.10	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	109
8.	REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE	110
9.	ANNEXES.....	111

20240330

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges / référentiel de formation constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « délégataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« *fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 03/05/19 (articles 38 et 39):

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;*
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° la description des modalités d'évaluation ;*
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;*
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.*

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;*
- 2° didactique et méthodologie ;*
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;*
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;*
- 5° éthique et déontologie ;*
- 6° management. »*

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la

fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° *Les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° *La description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° *La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° *La description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° *La description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° *La description des modalités d'évaluation ;*
- 7° *Les conditions de dispenses de diplômes ;*
- 8° *La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc. »

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 1 (*Les données administratives de l'opérateur délégataire*).

1.1 Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Ligue Equestre Wallonie Bruxelles Asbl - LEWB

1.1.1. Siège social et administratif

Rue de la Pichelotte, 11 à 5340 GESVES

Tél : 083/23.40.75 - Fax : 083/21.82.61 / Site internet : www.lewb.be

1.1.2. Personne de contact chargée des formations de cadres

Responsables Formation des Cadres de l'opérateur délégataire :

Mademoiselle Karin BOULANGER - karin.boulangier@lewb.be

Mademoiselle Alison FRAIKIN : alison.fraikin@lewb.be

Conseiller Pédagogique :

Madame Marcelle NEJSZATEN-KETTMUS - marcelle.nejszaten@cfwb.be

1.2 Introduction générale de la formation

De tous les sports, les Sports Équestres font partie des plus complexes.

En effet, ils comprennent une multitude de disciplines, certaines Olympiques, d'autres non-Olympiques mais reconnues par la Fédération Équestre Internationale et quelques-unes, indépendantes. Cette considération oblige à avoir un dispositif de formation des Moniteurs de qualité et tenant compte des points communs et des différences de toutes ces disciplines.

De surcroit, aujourd'hui, pour prétendre à des labels pédagogiques et à l'octroi de subsides de l'Adeps, il faut faire preuve d'un encadrement breveté Adeps.

La LEWB est depuis de nombreuses années reconnue par les services de l'Adeps comme fédération délégataire pour l'organisation des formations de cadres en Sports Equestres. Le souci des responsables fédéraux est de répondre aux exigences édictées par l'Adeps, car ils ont conscience que perfectionner la pratique d'un sport équestre à des enfants, adolescents ou adultes est une tâche sérieuse qui ne s'improvise pas.

A l'exception du niveau de qualification MS Animateur, la réussite aux évaluations portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'Adeps.

La seconde étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques directement auprès d'une fédération sportive ou d'un opérateur de formation reconnu par l'AG Sport.

Ce cahier des charges est d'application pour les formations « Moniteur Sportif Initiateur Généraliste en Sports Equestres » mises en place à partir de 2024.

Liens avec la formation « Moniteur Sportif Animateur Généraliste en sports équestres » :

Ce niveau de qualification « Moniteur Sportif Initiateur Généraliste en sports équestres » comprend les modules clairement identifiés de la formation « Moniteur Sportif Animateur Généraliste ».

Des dispenses partielles ou totales des cours généraux sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés. (Voir section 7 – VAF)

1.3 Homologation et certification

Les brevets de *Moniteur Sportif Animateur* et de *Moniteur Sportif Initiateur*, sont homologués / certifiés et donc reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. **La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !**

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

1. Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques) ;
2. Les cours spécifiques ;
3. Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

2. REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 2 (*La description des fonctions et les compétences requises*).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimaliser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation* ;
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire techniques) et attitudes (savoir-faire comportementaux) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel)* ;
- du public cible : *public à charge du cadre sportif* ;
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction* ;
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

20240330

- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1 Moniteur Sportif Initiateur généraliste en sports équestres

2.1.1 Prérequis

- Age minimum pour participer à la formation : à partir du commencement de l'année dans laquelle ils atteignent 17 ans. Cependant, l'homologation par l'AG Sport en cas de réussite ne sera délivrée qu'à l'âge de 18 ans accompli ;
- Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur ;
- Lauréat du niveau de qualification Moniteur Sportif animateur généraliste en sports équestres ;
- Posséder le brevet du 2ème Degré LEWB¹ ou une équivalence délivrée par une FN étrangère ou avoir réussi le test probatoire expliqué au point 3.4. ou si minimum 35 ans et pas de brevet, renvoyer un dossier d'expérience utile.

2.1.2 Profil de fonction

- Animer les activités d'enseignement et d'apprentissage
 - Encadrer des séances d'enseignement et d'apprentissage et diversifier l'activité équestre pour permettre de s'amuser individuellement et collectivement et fidéliser à la pratique équestre ;
 - Encadrer les activités en développant l'aspect sécuritaire ;
 - Encadrer les activités en développant des qualités mentales, cognitives et émotionnelles, dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective, dans le respect des autres et des chevaux ;
 - Motiver à l'apprentissage équestre et développer progressivement des habiletés motrices spécifiques à l'équitation ;
 - Encadrer les élèves à l'extérieur et sur la voie publique ;
 - Encadrer les cavaliers pour et lors des examens capacitaires des brevets de l'Étrier de Bronze jusqu'au 1er Degré ;
 - Encadrer des cavaliers moins valides.
- Soigner les équidés, entretenir le matériel et maintenir les installations
 - Assumer les soins journaliers et périodiques des équidés ;
 - Entretenir le matériel et maintenir les installations ;
- Participer à l'utilisation et la valorisation de la cavalerie
 - Evaluer la cavalerie ;
 - Travailler la cavalerie et planifier son utilisation en fonction de l'activité visée ;

¹ La CP LEWB, selon le principe de VAF/VAE peut dispenser du prérequis. A minima pour analyse :

- Age : à partir du commencement de l'année dans laquelle ils atteignent 35 ans.
- Présenter des résultats pédagogiques significatifs (répartis sur 10 ans), obtenus dans la formation et l'encadrement de cavaliers jusqu'aux brevets d'Étrier d'Or et du 1er Degré LEWB au moins, ou en compétition de niveau communautaire.
- Envoyer un dossier VAFE en respectant les règles expliquées au chapitre 7 « Conditions de dispense »

- Veiller au bien-être des équidés.
- o Participer à l'animation de la structure
 - Accueillir le public ;
 - Contribuer à l'animation de la structure ;
 - Contribuer à promouvoir les activités de la structure.
- o Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce à la pratique de l'équitation.
- o S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.

2.1.3 Public cible

- o Tous les âges ;
- o Praticants novices et débutants (regroupés en cours collectifs, par niveau de compétence et/ou par tranche d'âge) ;
- o Sportifs en phase de formation de base ou de consolidation des fondamentaux ;

2.1.4 Cadre d'intervention

- o Poneys-Clubs et les Centres Équestres labellisés LEWB ;
- o Programme Adepts de formation équestre à l'équitation élémentaire ;
- o Fédération Sportive communautaire LEWB (Ligue) et régionale (Groupements).

2.1.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité

Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

3. DESCRIPTION DES MODALITES PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 3 (*la description des modalités préalables à l'organisation de la formation*).

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation spécifique

- Toutes les informations organisationnelles sont présentées au sein du site internet de la fédération : <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs>
- L'organisation de la formation s'effectue sur base d'unités de formation (modules clairement identifiables).
- Formule en externat.
- L'opérateur de formation organise les différents niveaux de formation en fonction des demandes des candidats, de la disponibilité des infrastructures et du personnel formateur. Il tentera, dans la mesure du possible et en fonction des ressources disponibles, de mettre en place une formation MSInitiateur chaque année.
- Les modules de formation et/ou parties de module dispensés en présentiel, pourraient être dispensés en distanciel synchrone en cas de force majeure le cas échéant comme lors de pandémie.
- Ouverture / fermeture / annulation / organisation d'une édition de formation et d'évaluation :
 - Le nombre minimum de candidats pour l'ouverture officielle d'une édition de formation certificative est de 10.
 - Le nombre maximum, quant à lui est fixé à 20 candidats.
- L'opérateur de formation se réserve de droit d'annuler une édition de formation si une situation exceptionnelle survient à un moment donné (installations louées non disponibles ; conditions météorologiques particulières ; problèmes logistiques majeurs, pandémie...). Les candidats inscrits recevront des informations spécifiques par rapport aux suites réservées à ces cas de figure
- Pour être sélectionné, comme Centre d'organisation, d'un cours de formation, un Centre Sportif doit pouvoir offrir les infrastructures et équipements suivants :

Pour les cours de pratique et de méthodologie-didactique :

- une carrière extérieure sablée, d'une superficie minimum de 1200 m², clôturée ;
- un manège couvert d'une superficie minimum de 800m² ;
- un parc d'obstacles permettant la construction d'un parcours de 10 efforts ;
- un set de matériel d'entraînement, incluant cavalettis, cônes, plots directionnels ;
- des places permettant d'installer les stagiaires pendant les séances de démonstration ;
- des lettres de repère ;
- des cavaliers et des chevaux, avec leur matériel, aptes à participer comme élèves aux cours de méthodologie-didactique.

Pour les cours théoriques :

20240330

- une salle de cours permettant d'accueillir un groupe de 20 personnes ;
 - du matériel didactique : tableaux, rétroprojecteur, projecteur, vidéo, etc.
- Schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours Généraux opérés par l'ADEPS	Formation spécifique dispensée par l'opérateur de formation		Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Prérequis	Formation théorique et pratique	

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

- Age minimum pour participer à la formation : 17 ans le jour de la première activité de la formation ;
- Etre en ordre de licence minimum 01.
- Les Formateurs diplômés « Moniteurs » doivent avoir une licence F en cours, les autres doivent présenter la preuve d'une couverture d'assurance R.C.
- Le candidat à la formation s'engage à prendre toutes les informations utiles et nécessaires via le site des formations de cadres sportifs : <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs>
- L'inscription est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et de paiement des droits d'inscriptions.
- Tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la plateforme LMS (pas de code d'accès) le cas échéant et/ou aux cours en présentiel et/ou le cas échéant débouche sur non-proclamation des résultats obtenus.
- L'accès aux cours spécifiques, nécessite des prérequis expliqués au point 2.1.1.
- Comme pour les cours généraux, le principe de la Valorisation d'Acquis de Formation par d'autres filières est d'application pour les cours spécifiques. Les modalités de la VAF sont précisées au point 7 (conditions de dispense ou d'équivalence de diplôme).
- La présence aux cours en présentiel est obligatoire.
- Pour l'ensemble des cours pratiques, le port d'une tenue de sport adaptée est obligatoire.
- Le candidat se munit du nécessaire pour prendre note.
- Chaque candidat est conscient qu'un accès à des « outils informatiques » (PC, tablette, smartphone, etc.) est nécessaire pour son parcours de formation.

3.3 Durée théorique de la formation

La durée totale et l'étalement dans le temps du dispositif de chacun des 2 niveaux de formation spécifique se trouvent au point 4.0.8. de ce cahier des charges

Le tableau synthèse « Charge théorique de travail », les volumes horaires pour chaque module sont repris dans le synoptique au point 4.0.6.

Chaque module est identifié en charge théorique de travail dans leur fiche ECTS respective (voir section 4).

3.4 Test probatoire à la formation

Les candidats qui ne détiennent pas un brevet du 2ème Degré délivré par la LEWB, pour pouvoir s'inscrire doivent réussir une évaluation d'entrée comportant une épreuve théorique et trois épreuves pratiques.

Cette évaluation se déroulera lors des sessions pratiques des 2èmes Degrés.

Le montant du droit d'inscription est de 50,00 € au 1er janvier 2022, il pourra être revu chaque année civile.

Épreuves théoriques :

Un questionnaire Q.C.M. comprenant 25 questions de Sciences Équestres et 25 questions d'Hippologie.

Les matières sont contenues dans le Manuel de préparation aux brevets, 2ème édition 2010, qui est en vente à la LEWB, rue de la Pichelotte, 11 à 5340 Gesves.

Le candidat doit obtenir minimum 50% en Hippologie, et 60% en Sciences Équestres.

Épreuves pratiques :

L'épreuve de dressage sera conforme aux directives prévues, pour le 2ème degré LEWB, au règlement pédagogique de la LEWB, dans sa dernière édition publiée sur le site internet www.lewb.be ;

L'épreuve d'obstacles sera conforme aux directives prévues, pour le 2ème degré LEWB, au règlement pédagogique de la LEWB, dans sa dernière édition publiée sur le site internet www.lewb.be ;

L'épreuve de cross sera conforme aux directives prévues, pour le 2ème degré LEWB, au règlement pédagogique de la LEWB, dans sa dernière édition publiée sur le site internet www.lewb.be.

Modalités d'évaluation :

Les fiches d'évaluation sont identiques à celles utilisées pour le brevet du 2ème degré LEWB d'application l'année de cette évaluation ;

Dans le cadre de l'accès à la formation, par évaluation, il n'y a pas de seconde session, le candidat devra se représenter lors de la prochaine évaluation.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

- Preuve d'une licence LEWB du niveau requis en cours de validité ;
20240330

- L'inscription s'effectue par E-mail envoyé à l'adresse email renseignée au point 1 de ce cahier des charges ([lien ici](#));
- Les documents attestant la réussite du brevet du 2ème Degré LEWB ou la réussite des épreuves d'admission, ou l'acceptation du dossier par expérience utile ;
- L'attestation de réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau Moniteur sportif Initiateur.

3.6 Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des candidats se fera via le site internet <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs> au moins un mois avant le début de la formation.
- Les montants et modalités de paiement des droits d'inscription (hors frais d'envoi) pour chaque formation seront communiqués sur le site internet <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs> .
- A titre d'exemple, les droits d'inscription (frais d'homologation ADEPS et syllabus compris) pour les éditions 2024 sont les suivants :

Formation Moniteur Sportif Initiateur	Bloc 1 - Théorie en e-learning	40,00€
	Bloc 2 - 5 journées: "Théorie" en distanciel (Zoom)	100,00€
	Bloc 3 - 7 journées: "Pratique" en présentiel	140,00€
	Bloc 4 - 2 journées: Mise en situation	60,00€
	Bloc 5 - Evaluations théoriques et pratiques	20,00€

Ces montants sont revus chaque année civile et sont consultables sur le site de la Ligue : <https://www.lewb.be/content/tarifs-lewb>

- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception

3.6.1. Inscription préalable :

- Le candidat doit envoyer sa demande d'inscription sur le document ad-hoc ou autre support informatique spécifique à l'Opérateur de formation (disponible sur le site internet <https://www.lewb.be/services/pedagogie/formations-cadres-sportifs>) dûment complétée, à l'adresse email renseignée au point 1 de ce cahier des charges ([lien ici](#)).
- Il recevra un accusé de réception accompagné d'une liste des documents du dossier restants à fournir.
- Ces documents devront parvenir dans les mêmes conditions que celles reprises ci-dessus.

3.6.2. Inscription définitive :

L'inscription définitive aux formations est conditionnée

- au paiement des droits d'inscriptions ad hoc ;
- à l'acceptation du dossier complet.

Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception de paiement. Un mail de confirmation et/ou une information concernant les paiements est envoyée au candidat.

Le montant correspondant au bloc 1 (Voir point 3.6) devra être acquitté au moment de l'inscription.

Le nombre de participants étant limité, si le nombre de candidats excède le nombre maximum de places, c'est la date de paiement qui déterminera la liste des inscrits.

3.6.3. Délai imparti aux procédures :

- Document d'inscription complet et paiement du droit d'inscription ad hoc : au moins 15 jours avant le 1er jour de la formation.
- Pour rappel, tout manquement par un candidat au paiement des droits d'inscriptions a comme conséquence le nonaccès à la formation et/ou aux évaluations et/ou le cas échéant débouche sur la non-proclamation des résultats obtenus ;
- Aucune inscription n'est acceptée après la fermeture des inscriptions. Il n'est pas non plus possible ni accepté de s'inscrire entre la 1ère et la seconde session d'évaluation.

3.7 Droit de rétractation – effets de la rétractation

Chaque candidat inscrit après un paiement a le droit de se rétracter par rapport à son inscription sans donner de motif et ce dans un délai maximal de quatorze jours calendrier à condition que ce soit au minimum 1 mois avant la 1^{ère} activité de la formation.

Le délai de rétractation expire quatorze jours calendrier après le jour où le candidat a reçu la confirmation de son inscription (courriel / courrier).

La décision de rétractation de l'inscription doit être formalisée au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre envoyée par la poste ou courrier électronique via uniquement les coordonnées indiquées à la section 1 de ce cahier des charges). La date de la poste et/ou du mail faisant foi !

Le candidat qui utilise cette possibilité, recevra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le candidat transmette la communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de l'inscription du candidat dans les délais, l'opérateur délégataire remboursera tous les paiements reçus de la part du candidat sans retard excessif. Celle-ci procèdera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement et compte bancaire que celui qui aura été utilisé pour la transaction initiale, sauf si le candidat sollicite expressément un moyen différent. Ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour le demandeur. En tout état de cause, si la formation a débuté et que des modules ont été suivis et/ou des évaluations réalisées, ils ne seront pas pris en compte pour une quelconque demande de VAE.

L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme impérieux. Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAF, cours, évaluations, etc.) le candidat signifie et accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles.
- Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par l'opérateur de formation.
- La récolte et la conservation du Numéro de Registre National a été autorisée par la Commission de la Protection de la Vie Privée le 16/05/2018 (Délibération RN n°30/2018 du 16 mai 2018).
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Numéro de Registre National, Téléphone, Adresse E-mail, Niveau d'études, Discipline sportive.
- Via son inscription le candidat atteste avoir pris connaissance du cahier des charges des cours spécifiques et est en phase avec les modalités d'organisation et accepte que ses coordonnées soient collectées et utilisées pour l'accès à la formation.
- Lors du parcours de formation et des évaluations certificatives le candidat s'engage par le seul fait de son inscription à n'effectuer aucune capture d'écran ni de diffusion externe. Et ce, sous peine de mesures pouvant aller de l'annulation de l'évaluation ou l'exclusion du (des) candidat(s) en cause, voire de poursuites juridiques.
- L'opérateur de formation déléataire se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats vers l'AG Sport lors de leur inscription.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et ce, sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne du service de la Formation des Cadres de l'AG Sport afin d'avoir une traçabilité concernant les parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique aux RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation :

FRAIKIN Alison – alison.fraikin@lewb.be - 083/23.40.75

3.9 Modalités de paiement en ligne

- Pas d'application.

3.10 Modalités particulières (langue, handicaps divers, photos, documents, manque à l'éthique, etc.)

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l’audition : compétence minimale de niveau B2²
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1³
 - Compétence à l’écriture : compétence minimale de niveau B1⁴
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l’inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant le premier module en présentiel auquel il doit être présent). Et ce, afin que l’opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d’essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d’évaluation.

L’opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des évaluations certificatives via la plateforme LMS le candidat ne peut en aucun cas être aidé par une personne tierce de quelque façon que cela soit.
- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examinateurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu’à l’annulation de l’évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁵ et/ou de fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu’à l’annulation et l’exclusion de la formation ou l’évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement. Des poursuites juridiques sont également possibles.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations ;
- Attitude et/ou un langage non-correct(s) tant à l’égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou du personnel de l’ADEPS et/ou des lieux de formation ; et ce compris via les réseaux sociaux ;
- Détention et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations...
- Vol ou tentative de vol ;
- Non-respect de l’esprit de la charte « Vivons Sport » ;

² Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m’en est relativement familier.

³ Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d’évènements, l’expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

⁴ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m’intéressent personnellement.

⁵ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adeps.be/index.php?id=4667>.

- Aide externe lors des évaluations certificatives ;
- Etc.

4. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1^{er} du décret du 03 mai 2019, au point 4 (*La description des programmes et contenus de formation*).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités / les besoins du terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaires à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction, ...), des discussions / réflexions en Commission Pédagogique Mixte ... sont réalisées après chaque session dans ce sens.

4.0 Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

L'ingénierie de formation et ses différents niveaux (l'ingénierie de compétences, l'ingénierie didactique et l'ingénierie pédagogique) utilisés de manière globale sur le dispositif ou spécifique à chaque module voire à chaque séquence pédagogique se basent sur les concepts incontournables précisés dans les points suivants de cette section 4.0. Ces explications permettront de lire et comprendre les spécificités de chaque module de formation détaillés dans les fiches type « ECTS » présentées à partir de la section 4.1.

4.0.1 Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « *savoir-faire techniques* ».
- ✓ **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (*exemples : l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
- ✓ **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après

l'intervention sur le terrain (*exemples : méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement, la progression, le dosage des exercices ; etc.*) ;

- ✓ **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (*exemples : les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*).
- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver dans l'un et l'autre champ (*par exemple : mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).
- ✓ **SF comportementaux liés à l'apprenance** :
L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base⁶ liés à l'apprenance sont déclinés.

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005).

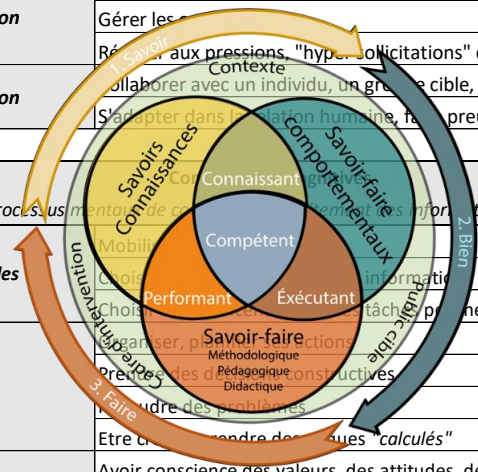
- ✓ **SF comportementaux liés à la fonction** :

⁶ A la demande et au besoin, des opérateurs de formation qui souhaitent davantage approfondir le suivi des candidats dans ce domaine, d'autres indicateurs peuvent être fournis par le Service formation des cadres de l'AG Sport.

Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés *"soft-skills"*. Ils sont maintenant déclinés comme des **savoir-faire "non techniques"** (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les pressions, "hyper-sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe ou une cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans un environnement humain, faire preuve de tolérance, de patience
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux afin d'acquiescer, sélectionner et organiser des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Choisir et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et/ou des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Choisir et/ou des tâches pertinentes
	Être capable de résoudre des problèmes "calculés"
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
Mettre du sens dans ses actions	
Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaître et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage



- o LES COMPETENCES, qui, d'un point de vue générique, sont « ... identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ». (adapté de la définition du CEDEFOP⁷, Commission UE, 2012)

4.0.2 Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (*révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002*). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « *l'acte mental* » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ *Taxonomie des savoirs*

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et réécrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, composer, concevoir, inventer, faire un cas original, prioriser

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (Taxonomie SOLO – 1982) et Bloom révisés (Anderson et Krathwohl - 2002).

✓ *Taxonomie des compétences*

Posture / compétence attendue	Paramètres						Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avt action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens prédictif	Environnement	
1 - Survivant	Sous l'influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Imiter , définir, décrire, associer, ordonner, retenir, nommer, noter, répéter
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions	Env. stable, certain et confortable	Exécuter , classer, discuter, expliquer, donner des exemples, traduire, transposer
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échafaudage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches moyennement complexes et longues	En percevant le sens de ses actions	Env. moyennement stable, certain et confortable	Appliquer , calculer, mesurer, construire, pratiquer
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, incertain et confortable	Résoudre , adapter, analyser, évaluer, catégoriser, comparer, conclure, critiquer
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En percevant parfaitement le sens de ses actions	Env. instable, imprévisible et inconfortable	Adapter , transférer, assembler, composer, créer, améliorer, synthétiser
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la compétition chez l'athlète	Env. fortement instable, imprévisible et inconfortable	Innover , provoquer le changement, évaluer, argumenter, choisir, certifier,

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008.
(Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1)

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3 Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement peuvent être proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ **Présentiel :**

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ **Distanciel :**

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- **Synchrone** (*en direct*) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne/à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (*Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams*).
- **Asynchrone** (*en différé*) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne/à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (*Par exemple via la plateforme LMS⁸ Moodle*). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ **Hybride :**

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, **la méthodologie⁹ active voire interactive est privilégiée**. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »¹⁰ :

- C = Concepts (*ou Connaissance.s ou Compétence.s*)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience.

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource/facilitateur, doit prévoir un développement de concepts/principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

4.0.4 Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (*participation aux cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux*

⁸ LMS = Learning Management Système

⁹ Manière de procéder pour enseigner, procédure à appliquer pour former, démarche globale de formation ...

¹⁰ Evolution du séquençage désormais bien connu « E-T-A » développé par Coach Canada : « Expériences – Théorie – Application ».

pratiques, préparation de cours, écoutes, lectures, rédaction, étude personnelle et autonome, stages obligatoires, visionnage de vidéos, d'animations, utilisation de divers outils média, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations/certifications.

La charge théorique de travail de chaque module est précisée au point 4.0.6 ainsi que dans la fiche de type ECTS de chaque module.

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				01:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	01:00	01:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation				00:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
00:00	00:00	00:00	00:00	

4.0.5 Evaluation

- ✓ **Champs d'évaluation** : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- ✓ **Types d'évaluation** : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
 - **Formative - continue - permanente** : C'est l'évaluation faites en cours d'apprentissage, pour vérifier que les candidats ont bien compris la notion enseignée. Cette évaluation est dite formative, car on continue de « former » tout en évaluant. Elle permet d'insister davantage sur ce qui semble difficile, de revenir immédiatement sur une erreur et de ne pas rester sur une incompréhension. Elle permet entre autres au candidat de repérer ses erreurs, ses lacunes et donc ses points d'amélioration. Elle permet au formateur de réguler, d'adapter ses prochaines séquences d'apprentissage selon les résultats du candidat afin de l'accompagner vers sa réussite.
 - **Sommative ou certificative** : Elle se trouve au terme d'un apprentissage, et permet au candidat de vérifier s'il a atteint les objectifs d'apprentissage fixés au départ par la formation. Pour le formateur, cette évaluation établit un bilan final en vue d'une orientation et/ou de délivrer une certification, un diplôme.

- Si plusieurs notes sont additionnées pour obtenir une note finale, on parle alors d'évaluation sommative.

✓ **Forme d'évaluation :** évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		v	

Types	Formative	Sommative	Certificative
			v

Formes	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Modalités	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle

✓ Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage

Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage/de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.

Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au candidat, pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement. Dans la formulation des RAA (résultats d'acquis d'apprentissage), il conviendra donc d'utiliser le verbe qui correspond à la « profondeur » de l'apprentissage recherché et donc à atteindre.

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2).

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des compétences (voir 4.0.2).

20240330

4.0.6 Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Charge de travail des cours généraux + les cours spécifiques							
Présentiel	62:40	Distanciel synchrone	34:00	Distanciel asynchrone	162:30	Charge théorique totale	259:10
Synoptique et charge de travail des cours généraux MSInitiateur en E-learning							
Présentiel	0:00	Distanciel synchrone	0:00	Distanciel asynchrone	65:30	Charge théorique totale	65:30
Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5			
Cadre institutionnel et législatif	Didactique et méthodologie	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Aspect sécuritaire et préventif	Ethique et déontologie			
CG 111 Ma formation de cadre sportif	CG 121 Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 131 Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 141 Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG 151 Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation pédagogique			
CG 112 Statut social et fiscal du cadre sportif	CG 122 Mon action avant, pendant et après "ma séance"	CG 132 Un support à l'activité physique : la "machine humaine"					
CG 113 Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG 123 Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG 133 Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"					
		CG 134 Recommandations de base pour une bonne pratique					

Synoptique et charge de travail des cours spécifiques

Présentiel (cours + éval)	62:40:00	Distanciel synchrone	34:00:00	Distanciel asynchrone	97:00:00	Charge théorique totale	193:40:00
------------------------------	----------	----------------------	----------	-----------------------	----------	--------------------------------	------------------

Théma 1 Cadre institutionnel et législatif				Théma 2 Didactique et méthodologie				Théma 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance				Théma 4 Aspect sécuritaire et préventif				Théma 5 Ethique et déontologie						
	Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.		Prés.	Dist. Sync.	Dist. Async.			
Ens/Form S.			11:00:00	Ens/Form S.	13:00:00	18:00:00	26:00:00	Ens/Form S.		11:00:00	45:45:00	Ens/Form S.	3:00:00	4:00:00	8:00:00	Ens/Form S.			1:00:00	3:45:00		
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	40:00:00			Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	3:00:00			Ens/Form S.-F.						
Eval S.	0:20:00		1:00:00	Eval S.	0:45:00			Eval S.	1:15:00		1:15:00	Eval S.	0:15:00			Eval S.	0:05:00			0:15:00		
Eval S.-F.				Eval S.-F.	1:00:00			Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.						
Charge théo. travail	0:20:00		12:00:00	Charge théo. travail	54:45:00	18:00:00	26:00:00	Charge théo. travail	1:15:00	11:00:00	47:00:00	Charge théo. travail	6:15:00	4:00:00	8:00:00	Charge théo. travail	0:05:00	1:00:00	4:00:00			
Charge théo. totale			12:20:00	Charge théo. totale			98:45:00	Charge théo. totale			59:15:00	Charge théo. totale			18:15:00	Charge théo. totale			5:05:00			
CS111 Le paysage équestre belge				CS121 La pédagogie en équitation : Aspects théoriques				CS131 Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation				CS141 Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur				CS151 Conseils de bienséance et de bien-être						
Ens/Form S.			2:45:00	Ens/Form S.		16:00:00	20:00:00	Ens/Form S.		11:00:00	20:00:00	Ens/Form S.		2:00:00	4:00:00	Ens/Form S.		1:00:00	2:00:00			
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.						
Eval S.	0:05:00		0:15:00	Eval S.	0:30:00			Eval S.	0:30:00		0:30:00	Eval S.	0:10:00			Eval S.	0:05:00			0:15:00		
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.						
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00	Charge théo. travail	0:30:00	16:00:00	20:00:00	Charge théo. travail	0:30:00	11:30:00	20:00:00	Charge théo. travail	0:10:00	2:00:00	4:00:00	Charge théo. travail	0:05:00	1:00:00	2:00:00			
Charge théo. totale			3:05:00	Charge théo. totale			36:30:00	Charge théo. totale			31:30:00	Charge théo. totale			6:10:00	Charge théo. totale			3:05:00			
CS112 Les règlements sportifs de la LEWB				CS122 Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques				CS132 Notions en hygiène et prophylaxie				CS142 Psychologie du cheval de sport				CS152 Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés						
Ens/Form S.			2:45:00	Ens/Form S.	13:00:00		2:00:00	Ens/Form S.			8:45:00	Ens/Form S.		2:00:00	2:00:00	Ens/Form S.			1:45:00			
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	26:00:00			Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.						
Eval S.	0:05:00		0:15:00	Eval S.				Eval S.	0:15:00		0:15:00	Eval S.	0:05:00			Eval S.				0:15:00		
Eval S.-F.				Eval S.-F.	1:00:00			Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.						
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00	Charge théo. travail	40:00:00		2:00:00	Charge théo. travail	0:15:00		9:00:00	Charge théo. travail	0:05:00	2:00:00	2:00:00	Charge théo. travail	0:05:00	1:00:00	2:00:00			
Charge théo. totale			3:05:00	Charge théo. totale			42:00:00	Charge théo. totale			9:15:00	Charge théo. totale			4:05:00	Charge théo. totale			2:00:00			
CS113 Plan de formation de la LEWB				CS123 Mise en situation réelle d'activités équestres				CS133 Notions en alimentation du cheval				TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif										
Ens/Form S.			2:45:00	Ens/Form S.			2:00:00	Ens/Form S.			5:45:00	Ens/Form S.		3:00:00	2:00:00							
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.	14:00:00			Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.		3:00:00								
Eval S.	0:05:00		0:15:00	Eval S.				Eval S.	0:10:00		0:15:00	Eval S.										
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.										
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00	Charge théo. travail	14:00:00		2:00:00	Charge théo. travail	0:10:00	0:00:00	6:00:00	Charge théo. travail	6:00:00		2:00:00							
Charge théo. totale			3:05:00	Charge théo. totale			16:00:00	Charge théo. totale			6:10:00	Charge théo. totale			8:00:00							
CS114 La responsabilité civile du fait des animaux				CS124 Ouverture à une discipline montée hors disciplines olympiques				CS134 Notions en anatomie du cheval														
Ens/Form S.			2:45:00	Ens/Form S.		2:00:00	2:00:00	Ens/Form S.			2:45:00											
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.														
Eval S.	0:05:00		0:15:00	Eval S.	0:15:00			Eval S.	0:05:00		0:15:00											
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.														
Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00	Charge théo. travail	0:15:00	2:00:00	2:00:00	Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00											
Charge théo. totale			3:05:00	Charge théo. totale			4:15:00	Charge théo. totale			3:05:00											
				CS135 Notions en morphologie du cheval				CS136 Notions en physiologie du cheval				CS137 Notions en maréchalerie										
Ens/Form S.				Ens/Form S.				Ens/Form S.			2:45:00	Ens/Form S.		2:00:00	4:00:00	Ens/Form S.						
Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.				Ens/Form S.-F.						
Eval S.				Eval S.	0:10:00			Eval S.	0:10:00		0:15:00	Eval S.	0:05:00		0:15:00	Eval S.	0:10:00					
Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.				Eval S.-F.						
Charge théo. travail				Charge théo. travail	0:10:00			Charge théo. travail	0:10:00		6:00:00	Charge théo. travail	0:05:00		3:00:00	Charge théo. travail	2:10:00				4:00:00	
Charge théo. totale				Charge théo. totale				Charge théo. totale			6:10:00	Charge théo. totale			3:05:00	Charge théo. totale					6:10:00	

légende
<i>Module 1XX</i> CG Adeptes asynchrones (E-Learning)
<i>Module 1XX</i> Modules spécifiques asynchrones (E-learning)
<i>Module 1XX</i> Modules spécifiques synchrones
<i>Module 1XX</i> Modules spécifiques hybrides (distanciel asynchrone et synchrone)
<i>Module ...</i> Module externalisé

4.0.7 Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction.

		Niveau taxonomique (1 à 4)	
Module	RAA Macro MSInI	Savoirs supports	Comp. prof.
CS111	Examiner comment s'inscrit le cadre institutionnel des sports équestres les dans celui régentant le sport en Fédération Wallonie Bruxelles en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS112	Intégrer les règlements du monde des sports équestres et leurs principes de fonctionnement et d'application en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS113	Intégrer les principes organisationnels et règlementaires des formations des cadres sportifs en équitation, des brevets capacitaires en vue de s'y référer pour pouvoir optimiser la préparation des cavaliers	3	-
CS114	Distinguer les notions de base de responsabilité civile du fait des animaux en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS121	Intégrer les principes pédagogiques permettant de préparer son encadrement et son animation de ses séances d'initiation	3	-
CS122	Appliquer les principes méthodologiques de l'initiation permettant d'adapter son encadrement aux différents publics	-	3
CS123	Intégrer les principes méthodologiques de l'initiation permettant d'adapter son encadrement aux différents publics	3	-
CS124	Intégrer les principes permettant d'encadrer des cavaliers dans une discipline montée non olympique en vue de les appliquer dans ses actions d'initiateur	3	-
CS131	Intégrer les éléments permettant d'assurer l'instruction de base, au niveau du Poney-Club et/ou Centre Équestre, de l'équitation de loisir ou de tourisme	3	-
CS132	Distinguer les notions de base d'hygiène et de prophylaxie des équidés	2	-
CS133	Intégrer les notions de base de la constitution de l'appareil digestif du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux	3	-
CS134	Distinguer les notions de base de l'anatomie du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux	2	-
CS135	Intégrer les notions de base de la morphologie du cheval	3	-
CS136	Intégrer les notions de base de la physiologie du cheval en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux	3	-
CS137	Intégrer les principales notions de maréchalerie en vue de s'y référer dans ses actions et interactions avec le cheval	3	-
CS141	Intégrer les principales règles de sécurité en équitation d'extérieur en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS142	Intégrer des notions élémentaires de la psychologie du cheval dans ses animations en vue d'optimiser la sécurité de tous	3	-
TP	Appliquer, si nécessaire, les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...	-	3
CS151	Discerner les éléments permettant d'assurer la bienséance et le bien-être du cheval et du cavalier en vue de s'y référer en tant que moniteur	2	-
CS152	Intégrer les principes éthique de base sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-

4.0.8 Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

Agencement du dispositif des cours spécifiques MS Initiateur														
Etape 1 Bloc distanciel asynchrone E-learning - CG Adeptes			Etape 2 Bloc distanciel asynchrone E-learning - CS Equitation			Etape 3 Bloc distanciel synchrone Cours THEORIQUES (5 journées)			Etape 4 Bloc présentiel Cours THEORIQUES & PRATIQUES 7 journées)			Etape 5 Bloc Evaluation		
Code	Titre du module	Vol Horaire	Code	Titre du module	Vol Horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire	Code	Titre du module	Vol. horaire			
CG111	Ma formation de cadre sportif	3:00:00	CS111	Le paysage équestre belge	1:00:00	CS121	La pédagogie en équitation : Aspects théoriques	16:00:00	CS122	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	39:00:00	0	Evaluation écrite	2:40:00
CG112	Statut social et fiscal du cadre sportif	3:00:00	CS112	Les règlements sportifs de la LEWB	1:00:00	CS124	Ouverture à une discipline montée hors disciplines olympiques	2:00:00	CS123	Mise en situation réelle d'activités équestres	14:00:00	CS122	Evaluation pratique	2:00:00
CG113	Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	3:00:00	CS113	Plan de formation de la LEWB	1:00:00	CS131	Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation	11:00:00	CS137	Notions en maréchalerie	2:00:00			
CG121	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	12:00:00	CS114	La responsabilité civile du fait des animaux	1:00:00	CS141	Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur	2:00:00						
CG122	Mon action avant, pendant et après "ma séance"	7:00:00	CS132	Notions en hygiène et prophylaxie	3:00:00	CS142	Psychologie du cheval de sport	2:00:00						
CG123	Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	4:30:00	CS133	Notions en alimentation du cheval	2:00:00	CS151	Conseils de bien-être	1:00:00						
CG131	Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	9:00:00	CS134	Notions en anatomie du cheval	1:00:00									
CG132	Un support à l'activité physique : la "machine humaine"	9:00:00	CS135	Notions en morphologie du cheval	2:00:00									
CG133	Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"	5:00:00	CS136	Notions en physiologie du cheval	1:00:00									
CG134	Recommandations de base pour une bonne pratique	3:00:00	CS152	Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des	2:00:00									
CG141	Une pratique en toute sécurité : la prévention	3:30:00			0:00:00									
CG151	Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation pédagogique	3:30:00			0:00:00									
		65:30:00			15:00:00			34:00:00			63:00:00			4:40:00
		Que CS >>		182:10:00		116:40:00								

CG COMPRIS >>

A cette charge de travail reprise dans cette ligne du temps, il faut ajouter des moments d'étude et de préparation en autonomie

4.1 Fiches ECTS de la thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSIn	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS111	Examiner comment s'inscrit le cadre institutionnel des sports équestres les dans celui régentant le sport en Fédération Wallonie Bruxelles en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS112	Intégrer les règlements du monde des sports équestres et leurs principes de fonctionnement et d'application en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS113	Intégrer les principes organisationnels et réglementaires des formations des cadres sportifs en équitation, des brevets capacitaires en vue de s'y référer pour pouvoir optimiser la préparation des cavaliers	3	-
CS114	Distinguer les notions de base de responsabilité civile du fait des animaux en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 4**

- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:**

CS111 Le paysage équestre belge
CS112 Les règlements sportifs de la LEWB
CS113 Plan de formation de la LEWB
CS114 La responsabilité civile du fait des animaux

1. Code et titre du module

CS111 Le paysage équestre belge

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Le contenu théorique de ce module se développe en trois temps.

Dans un premier temps ce module explore l'histoire des associations en Belgique au regard des instances internationales.

Dans un deuxième temps, il est question d'un développement plus en détail des structures faisant partie du paysage général des sports équestres de la LEWB. A savoir : La LEWB elle-même, F.R.B.S.E, AISF, COIB, ADEPS et les Groupements Equestres Communautaires.

Enfin, ce module se clôture par une partie consacrée aux différentes disciplines internationales et nationales.

3. Concepts / Mots-clés

- Pyramide des Sports Equestres
- Organigramme
- Disciplines
- Historique
- Associations
- Instances

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Examiner comment s'inscrit le cadre institutionnel des sports équestres les dans celui régentant le sport en Fédération Wallonie Bruxelles en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
Micro	Examiner le cadre institutionnel régentant le sport en Fédération Wallonie Bruxelles en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
	Examiner le cadre institutionnel régentant les sports équestres en FWB, au niveau national et international en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
	Examiner le cadre institutionnel régentant les sports équestres au niveau de la LEWB en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
	Examiner les différentes disciplines représentées à la LEWB en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
					√			√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

20240330

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	*	Organisation des sports équestres belges	CS011	**
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	*	Les règlements sportifs de la LEWB	CS112	**
			Plan de formation de la LEWB	CS113	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

1. Code et titre du module

CS112 Les règlements sportifs de la LEWB

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Le contenu théorique de ce module se développe en quatre temps.

Dans un premier temps ce module explique les différents niveaux hiérarchiques des règlements et les types de règlements.

Dans un deuxième temps, il est question d'un développement de quelques points essentiels du règlement général LEWB.

La troisième partie est quant à elle dédiée au règlement LEWB des concours.

Enfin, ce cours se clôture par l'explication de quelques points importants des règlements particuliers des concours de saut d'obstacles, de dressage et de concours complet.

3. Concepts / Mots-clés

- Règlements
- Général
- Particulier
- Juridique
- Age
- Hiérarchisation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les règlements du monde des sports équestres et leurs principes de fonctionnement et d'application en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
Micro	Examiner les différents niveaux de règlement du monde des sports équestres et le principe de priorité et s'y référer			√					
	Examiner les points importants du Règlement Général de la LEWB et s'y référer			√					
	Examiner les points importants des règlements de concours LEWB et s'y référer			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				√

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
				√			√	√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

20240330

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / Le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	*	Organisation des sports équestres belges	CS011	*
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	*	Le paysage équestre belge	CS111	*
			Plan de formation de la LEWB	CS113	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

1. Code et titre du module

CS113 Plan de formation de la LEWB

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Le contenu théorique de ce module se développe en trois temps.

Dans un premier temps ce module explique brièvement les Commissions Pédagogiques actives et liées au plan de formation de la LEWB.

Dans un deuxième temps, il est question de la présentation de l'ensemble du Plan de formation et d'en expliquer les points clés.

La troisième et dernière partie est quant à elle dédiée aux règles et contenus des différents brevets.

3. Concepts / Mots-clés

- Brevets
- Etriers - Licols
- Règlement
- Capacitaire
- Préparatoire
- Examineurs

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes organisationnels et réglementaires des formations des cadres sportifs en équitation, des brevets capacitaires en vue de s'y référer pour pouvoir optimiser la préparation des cavaliers			√					
Micro	Distinguer les compositions et les rôles des différentes Commissions Pédagogiques en vue de s'y référer		√						
	Discerner les éléments du plan de formation général de la LEWB en vue de s'y référer		√						
	Intégrer les principes organisationnels et de jugement des brevets capacitaires en vue de s'y référer pour pouvoir optimiser la préparation des cavaliers			√					
	Discerner les caractéristiques et finalités de chaque niveau de qualification de Moniteur en vue de s'y référer		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)	
		√				

Type	Formative		Sommativ		Certificative	
		√				√

Forme	Orale		Écrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
								√

Mode	Mise en situation		Études de cas		Démonstration		Q ouvertes		Cahier de travail		Portfolio		QCM		Activités Moodle	
														√		√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

20240330

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	*	Organisation des sports équestres belges	CS011	*
Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	CG113	*	Le paysage équestre belge	CS111	*
			Les règlements sportifs de la LEWB	CS112	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

1. Code et titre du module

CS114 La responsabilité civile du fait des animaux

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Ce cours rédigé par Mme Karin Boulanger a comme source Maître BEN FARHAT Nadia, Avocat au Barreau de la Seine Saint-Denis.

Le contenu théorique de ce court module de formation en E-learning se développe autour de 4 concepts interdépendants.

Dans un premier temps ce module explique l'esprit de l'article 1385 du Code Civil qui pose clairement le principe de responsabilité civile d'un propriétaire.

Dans un deuxième temps, il est question d'expliquer le principe sur lequel se base cette notion de responsabilité civile en tant que propriétaire.

La troisième partie est quant à elle dédiée aux causes d'exonération visées par la loi.

Enfin, ce cours se clôture par l'explication du principe de la réparation du dommage à autrui.

3. Concepts / Mots-clés

- Responsabilité Civile
- Article 1385
- Responsabilité étendue
- Dommage
- Conditions d'engagement de responsabilité
- Exonération
- Réparation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les notions de base de responsabilité civile du fait des animaux en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur		√						
Micro	Distinguer les notions juridiques élémentaires concernant la garde des animaux confiés en vue de s'y référer		√						
	Distinguer les principes de base de la responsabilité civile en tant que propriétaire en vue de s'y référer		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Statut social et fiscal du cadre sportif	CG112	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Juriste ou avocat

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

4.2 Fiches ECTS de la thématique 2 : Didactique et méthodologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSInI	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS121	Intégrer les principes pédagogiques permettant de préparer son encadrement et son animation de ses séances d'initiation	3	-
CS122	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	-	3
CS123	Intégrer les principes méthodologiques de l'initiation permettant d'adapter son encadrement aux différents publics	3	-
CS124	Intégrer les principes permettant d'encadrer des cavaliers dans une discipline montée non olympique en vue de les appliquer dans ses actions d'initiateur	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : 4**
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » : voir infra**
- **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**

CS121 La pédagogie en équitation : Aspects théoriques
CS122 Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques
CS123 Mise en situation réelle d'activités équestres
CS124 Ouverture à une discipline montée hors disciplines olympiques

1. Code et titre du module

CS121 La pédagogie en équitation : Aspects théoriques

2. Résumé / présentation

Le contenu théorique de ce module de formation se développe en quatre temps.

Dans un premier temps sont abordées les concepts généraux de la pédagogie et de l'enseignement. Cette première partie vise principalement à resituer à leur juste place les notions de communication, de contenus, de compétences, de pédagogie par objectifs, de méthodes pédagogiques ... et comment tous ces éléments s'intègrent à la fonction de Moniteur dont les actions sont orientées vers l'élève. La deuxième partie quant à elle est consacrée à la conception et l'utilisation de la fiche pédagogique. La fiche pédagogique est une méthode d'enseignement : son emploi est un gage de réussite dans l'organisation d'une leçon.

La troisième partie présente de façon précise et détaillée comment adapter cette fiche pédagogique au Poney-Club afin que le cavalier en herbe fasse plus tard facilement la transition poney-cheval. La quatrième partie concerne la pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap.

3. Concepts / Mots-clés

- Art de communiquer - de transmettre
- Pédagogie
- Enseignement
- Méthodes
- Compétences
- Fiche pédagogique

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes pédagogiques permettant de préparer son encadrement et son animation de ses séances d'initiation			√					
Micro	Caractériser les éléments clés pour adapter son encadrement aux cavaliers moins valides			√					
	Caractériser les éléments qui permettent de gérer l'organisation spatiale d'une séance			√					
	Discerner les termes spécifiques, les expressions justes et précises		√						
	Intégrer les éléments et principes permettant de concevoir une fiche pédagogique élaborée, support de base d'animation d'une séance			√					
	Intégrer les éléments et principes permettant de adapter son encadrement aux cavaliers			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
				√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
					√			√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				36:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
	16:00	20:00	36:00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Partie 1 : Questions à Choix Multiples (QCM). 20 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 40 points.
3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point
+

Partie 2 : 4 questions ouvertes à 15 points / le maximum est donc aussi de 60 points.

Le total possible est donc de 100 points.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 39 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 40 à 59 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 60 à 79 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 80 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	*	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	CS122	**
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Mise en situation réelle d'activités équestres	CS123	**
Déficiences et pratiques sportives : organisation du "Handisport"	CG133	*	Conseils de bienséance et de bien-être	CS151	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

1. Code et titre du module

CS122 Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques

2. Résumé / présentation

Ce module de formation théorico-pratique en plus d'être le module « charpente » de ce niveau de qualification Moniteur Sportif Initiateur Généraliste en sports équestre est un module que l'on peut qualifier d'« intégrateur ».

Une attention est portée sur la liste des 13 fiches pédagogiques qui se réfèrent aux exercices jusqu'au niveau du 1er Degré.

Le candidat doit préparer des fiches pédagogiques sur différents thèmes de leçon et est mis ensuite en situation d'application, d'enseignement. Il est également question d'outils permettant l'analyse de la leçon, l'évaluation des résultats et la recherche des enrichissements du thème.

3. Concepts / Mots-clés

- Préparation
- Fiches pédagogiques
- Analyse
- Evaluation -Résultats
- Objectifs
- Adaptabilité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer les principes méthodologiques de l'initiation permettant d'adapter son encadrement aux différents publics							✓	
Micro	Appliquer les principes d'animation des fiches pédagogiques "Jeux", " Travail sur le plat ", " A l'obstacle ", " A l'extérieur "							✓	
	Appliquer les termes spécifiques, les expressions justes et précises dans ses préparations et animations de séances							✓	
	Appliquer les principes permettant de construire une fiche pédagogique élaborée, support de base d'animation d'une séance							✓	
	Appliquer les principes permettant de préparer les cavaliers aux examens capacitaires des brevets de l'Étrier de Bronze jusqu'au 1er Degré							✓	
	Appliquer les principes permettant d'évaluer les compétences pour l'octroi des brevets capacitaires jusqu'à l'Étrier d'Or.							✓	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	✓	✓				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			✓

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				✓

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	Conception de fiches	Activités Moodle
		✓		✓				✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				41:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
13:00:00		2:00:00	15:00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
26:00:00			26:00:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00			1:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une épreuve pratique dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES SAVOIR-FAIRE - EPREUVE PRATIQUE:

Le candidat remet au Jury, une copie de son fichier, comportant le détail des fiches pédagogiques (12). Il sert de plus-value ou de moins-value lors de l'évaluation pratique expliquée ci-dessous.

Ensuite, il anime une leçon choisie parmi les thèmes repris dans une liste établie.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage.

Cette évaluation pratique est réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous cette fiche.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteur de performance.

L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- NA : Non Acquis – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- EVA : En Voie d'Acquisition – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- A : Acquis – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation
- AM : Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	*	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	CS121	**
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Mise en situation réelle d'activités équestres	CS123	**
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG131	*	Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation	CS131	**
Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG141	*	Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur	CS141	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection
	Partie pratique : 3 à 4 chevaux / leçon + matériel adapté au sujet étudié

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après



Candidat:	Endroit:	Date:
Nom:		
Prénom:	1 ^{ère} Session - 2 ^{ème} Session	

Règles et critères d'évaluation**Exigences minimales pour réussir : 1, 2, 3, 4 et 7 au minimum "A" + 5 et 6 au minimum EVA**

NA : Non Acquis - le candidat n'a pas développé la compétence attendue Plusieurs comportements observables attestent de manquements
EVA : En Voie d'Acquisition - le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.

A : Acquis - le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation

AM : Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

	AM	A	EVA	NA	
1. Personnalité et attitude					
A l'aise, se déplace bien, dynamique					Crispé, figé, timide, apathique
Voix posée, porte bien, timbre varié					Voix hésitante, faible, timbre monotone
Détendu, convivial, fait preuve d'humour					Froid, distant, sans humour
Se fait respecter sans agressivité					N'inspire pas le respect, agressif
2. Plan de la leçon					
Le schéma méthodologique est cohérent					Ne suit aucun schéma méthodologique
Leçon structurée en étapes logiques					Pas de structure logique
Respect d'une unité de matière					Pas d'unité de matière
L'objectif opérationnel est atteint					L'objectif opérationnel n'est pas atteint
3. Exécution des exercices					
Échauffement correct et adapté à l'objectif					Échauffement incorrect ou inadapté
Bonne vérification des pré-requis					Mauvaise vérification des pré-requis
Progressions judicieusement choisies					Progressions inadaptées à l'objectif
Consignes claires, adaptées aux élèves					Consignes confuses ou inadaptées
Attentif à la compréhension					Ne vérifie pas la compréhension
Contrôle et encadre l'activité des élèves					Ne contrôle pas l'activité des élèves
Attentif à la discipline des chevaux					Pas attentif à la discipline des chevaux
Critères d'évaluation précis et perceptibles					Critères d'évaluation confus ou non perçus
Remarques et corrections efficaces					Remarques inadaptées ou inefficaces
Exigences suffisantes					Exigences insuffisantes
4. Organisation pratique					
Matériel adapté et bien disposé					Matériel inadapté ou mal disposé
Bonne gestion du temps imparti					Mauvaise gestion du temps imparti
Organisation spatiale adaptée					Organisation spatiale inadaptée
Bonne gestion du groupe					Mauvaise gestion du groupe
5. Conclusion de la leçon					
Analyse individuelle positive					Pas d'analyse individuelle, ou négative
Synthèse claire					Pas de synthèse, ou peu claire
Motive à poursuivre le travail					Ne motive pas à poursuivre le travail
Les élèves ont pris plaisir à la leçon					Les élèves n'ont pas pris plaisir à la leçon
6. Connaissance du sujet					
Maîtrise totalement la matière enseignée					Ne maîtrise pas la matière enseignée
Reste toujours cohérent dans ses exposés					N'est pas cohérent dans ses exposés
Situe chaque élève dans la progression					Situe mal les élèves dans la progression
Est capable d'optimiser le travail de chacun					N'est pas capable d'optimiser
7. Appréciation générale					
Aspect général de la leçon					

Remarques particulières

Signature du Président du Jury



Décision: Admis - Ajourné - Refusé

Cette feuille d'évaluation doit être remise au candidat, avec copie à la Commission Pédagogique

1. Code et titre du module

CS123 Mise en situation réelle d'activités équestres

2. Résumé / présentation

Durant ce module de formation, le candidat est mis en situation réelle d'activité d'initiation. Pour cela, il choisit un sujet parmi les 13 proposés et prépare la fiche, à la maison en vue d'animer sa séance. Durant deux journées, en situation réelle, chaque candidat prend en charge un groupe durant 45 minutes. Le formateur et les autres candidats observent, analysent les prestations et un débriefing réflexif est organisé durant les 15 dernières minutes.

Pour maintenir la qualité des analyses et débriefing, 6 passages maximum par journée/par formateur

3. Concepts / Mots-clés

- Sécurité
- Expression
- Observation
- Analyse
- Situation réelle

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes méthodologiques de l'initiation permettant d'adapter son encadrement aux différents publics			√					
Micro	Intégrer les fiches pédagogiques "Jeux", " Travail sur le plat ", " A l'obstacle ", " A l'extérieur " dans la préparation et l'animation de séances			√					
	Distinguer les termes spécifiques, les expressions justes et précises en vue de les intégrer dans la préparation et l'animation de séances		√						
	Intégrer les principes permettant de construire une fiche pédagogique élaborée, support de base d'animation d'une séance			√					
	Intégrer dans ses actions les éléments permettant de préparer les cavaliers aux examens capacitaires des brevets de l'Étrier de Bronze jusqu'au 1er Degré			√					
	Intégrer dans ses actions les éléments permettant d'évaluer les compétences pour l'octroi des brevets capacitaires jusqu'à l'Étrier d'Or.			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
		√				

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
					√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
		2:00	2:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
14:00			14:00

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

16:00:00

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

0:00:00

8. Critères d'évaluation

La présence active valide ce module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
20%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	*	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	CS121	**
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG121	*	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	CS122	**
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG131	*	Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation	CS131	**
Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG141	*	Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur	CS141	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 6 candidats
Matériel	3 à 4 chevaux avec selles et bridons et cavaliers de niveau d'habileté allant de débutant à moyen.

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

1. Code et titre du module

CS124 Ouverture à une discipline montée hors disciplines olympiques

2. Résumé / présentation

Pour diversifier les activités dans les structures équestres il est important de s'ouvrir aux disciplines montées non-olympiques. 6 ont été choisies: Endurance, Poney-Games, TREC, Horse-ball, Voltige et Equitation de travail. Ce modèle va permettre de à chaque candidat de développer une de ces 6 disciplines, d'en expliquer les outils pédagogiques, la façon de l'approcher et de l'organiser au sein d'un club.

3. Concepts / Mots-clés

- Outils pédagogiques
- Endurance
- Poney-Games
- Horse-ball
- Voltige
- Equitation de travail

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes permettant d'encadrer des cavaliers dans une discipline montée non olympique en vue de les appliquer dans ses actions d'initiateur			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			√	√			

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			√

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		√		

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
			√					

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
	2:00	2:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
	0:15		0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "pratique" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE PARTIQUE:

Cette évaluation fait partie de l'évaluation certificative des "Savoirs-faire".

Le candidat doit remettre au Jury, une copie de son fichier, comportant le détail des fiches pédagogiques (6). Ce fichier servira de plus-value ou de moins-value, lors de l'évaluation de la note d'ensemble. Le candidat anime ensuite une leçon aux écuries et une à la longe, choisies parmi les thèmes repris dans la liste établie.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'un grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous cette fiche. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **A : Acquis** – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : Cf. grille d'évaluation

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	40%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
-------------------------	------	--------------	-------------------------	------	--------------

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 12 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection


12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit pour ce module de formation	-



COMMISSION PEDAGOGIQUE L.E.W.B.					
EXAMEN DE METHODOLOGIE - DISCIPLINES NON OLYMPIQUES			MONITEUR SPORTIF INITIATEUR		
Candidat:		Lieu :		Date:	
Nom:					
Prénom:		1 ^{ère} Session		- 2 ^{ème} Session	
Règles et critères d'évaluation					
Exigences minimales pour réussir : 2, 3 et 4 au minimum "A" + 1 au minimum EVA					
<p>NA : Non Acquis - le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.</p> <p>EVA : En Voie d'Acquisition - le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.</p> <p>A : Acquis - le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation</p> <p>AM : Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.</p>					
1. Personnalité, attitude et communication	AM	A	EVA	NA	Remarques éventuelles
L'élève semble à l'aise					
L'élève regarde le jury					
L'élève gère son stress					
2. Outils pédagogiques	AM	A	EVA	NA	
Originalité du projet - créativité					
Faisabilité du projet					
Sécurité pour les élèves					
Matériel prévu					
Matériel réaliste					
Réalisable dans le temps					
Organisation spatiale du projet					
Clarté de la description du projet					
Différenciation pédagogique (possibilité de simplifier ou complexifier)					
Apport pédagogique du projet - compétences identifiées					
Pédagogie inductive réalisée					
Cohérence dans les exposés					
3. Réponses aux questions	AM	A	EVA	NA	
Le candidat peut répondre aux questions posées					
4. Appréciation générale	AM	A	EVA	NA	
Aspect général de la leçon					
Remarques particulières					<u>Signature du Président du Jury</u>
Décision:		Admis - Ajourné - Refusé			
					

4.3 Fiches ECTS de la thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSIn	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS131	Intégrer les éléments permettant d'assurer l'instruction de base, au niveau du Poney-Club et/ou Centre Équestre, de l'équitation de loisir ou de tourisme	3	-
CS132	Distinguer les notions de base d'hygiène et de prophylaxie des équidés	2	-
CS133	Intégrer les notions de base de la constitution de l'appareil digestif du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux	3	-
CS134	Distinguer les notions de base de l'anatomie du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux	2	-
CS135	Intégrer les notions de base de la morphologie du cheval	3	-
CS136	Intégrer les notions de base de la physiologie du cheval en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux	3	-
CS137	Intégrer les principales notions de maréchalerie en vue de s'y référer dans ses actions et interactions avec le cheval	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : 7**
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » : voir infra**
- **Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de l'activité et de la performance » :**

CS131 Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation
CS132 Notions en hygiène et prophylaxie
CS133 Notions en alimentation du cheval
CS134 Notions en anatomie du cheval
CS135 Notions en morphologie du cheval
CS136 Notions en physiologie du cheval
CS137 Notions en maréchalerie

1. Code et titre du module

CS131 Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation

2. Résumé / présentation

Le cours de Sciences Équestres a pour but, entre autres, d'expliquer les règles fondamentales de la communication entre le cheval et le cavalier.

Cette communication ne pourra s'établir que :

- Si le cavalier connaît bien le cheval et les mécanismes par lesquels il se déplace ;
- Si le cavalier utilise les gestes que le cheval comprend de manière irréfutable ;
- Si le cavalier est attentif à la compréhension de la réponse que le cheval donne à chacun de ses gestes.

Cette communication donnera à la paire cavalier-cheval la possibilité d'exécuter des performances sportives en dressage, en obstacle, en extérieur et dans toute autre discipline équestre.

Une partie de ce module est consacrée aux principes biomécaniques appliqués à l'équitation comme dans la position d'équilibre (la mise en place) du cavalier et de la paire cavalier-cheval.

Une autre partie permet d'envisager les 3 fondamentaux de l'équitation élémentaire que sont s'équilibrer, avancer, tourner et propose une progression générale du travail sur le plat – obstacles – extérieur.

3. Concepts / Mots-clés

- Bases techniques
- Fondamentaux
- Principes biomécaniques
- Progression
- Dressage
- Communication

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les éléments permettant d'assurer l'instruction de base, au niveau du Poney-Club et/ou Centre Équestre, de l'équitation de loisir ou de tourisme			√					
Micro	Différencier les éléments constitutifs de l'apprentissage des 3 fondamentaux techniques : "S'équilibrer"			√					
	Différencier les éléments constitutifs de l'apprentissage des 3 fondamentaux techniques : "Avancer"			√					
	Différencier les éléments constitutifs de l'apprentissage des 3 fondamentaux techniques : "Tourner"			√					
	Différencier les éléments constitutifs de l'apprentissage de l'équitation élémentaire du travail sur plat			√					
	Différencier les éléments constitutifs de l'apprentissage de l'équitation élémentaire du travail à l'obstacle			√					
	Caractériser les éléments et principes permettant de mettre en place un cavalier de façon adaptée au niveau du cavalier et du cheval ainsi que du travail à effectuer			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
				√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme	Orale		Ecrit		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√					
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
				√			√	

1. Code et titre du module

CS132 Notions en hygiène et prophylaxie

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Le contenu théorique de ce module de formation se développe en 5 parties.

Dans un premier temps ce module explique les soins spécifiques aux tendons et aux muscles ainsi que les 1ers soins d'urgence et sensibilise à l'approche aux soins prophylactiques.

Dans un deuxième temps, est développé toute une partie relative aux maladies parasitaires que peut rencontrer un équidé tout au long de sa vie, que ce soit des maladies des parasites externes ou internes.

Pour enchaîner sur les maladies, une section est consacrée aux maladies infectieuses (comme la grippe, le tétanos, la rage ou encore la rhinopneumonie) et toute l'attention nécessaire autour de la vaccination. La quatrième section, quant à elle, traite de la dentition des équidés avec pour commencer une approche uniquement anatomique pour ensuite déboucher sur les lésions buccales et l'utilisation de la dentition du cheval comme critère pour déterminer son âge.

Enfin, la cinquième et dernière section se penche sur le Règlement Vétérinaire FRBSE et plus particulièrement sur les notions de Code de conduite du "Bien-être du cheval", de Documents d'identification, de Personne responsable et de Contrôle de médication.

3. Concepts / Mots-clés

- Bien-être du cheval
- Identification
- Contrôle de médication
- Lésion
- Prévention - Prophylaxie
- Soins

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer les notions de base d'hygiène et de prophylaxie des équidés		√						
Micro	Distinguer les notions de base des maladies parasitaires, infectieuses et de la vaccination en vue de s'y référer lors de ses actions et interactions avec les chevaux		√						
	Distinguer les notions de base des soins dentaires en vue de s'y référer lors de ses actions et interactions avec les chevaux		√						
	Distinguer les principaux soins spécifiques aux tendons et aux muscles du cheval en vue de s'y référer lors de ses actions et interactions avec les chevaux		√						
	Distinguer les démarches à entreprendre pour réaliser les premiers soins en cas d'urgence		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
	√		

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				31:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
	11:00:00	20:00:00	31:00:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30			0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Partie 1 : Questions à Choix Multiples (QCM). 20 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 40 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

+

Partie 2 : 5 questions ouvertes sur 60 points.

Le total possible est donc de 100 points.

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 39 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- De 40 à 59 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- De 60 à 79 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- 80 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Un support à l'activité physique : La machine humaine l'effort	CG132	*	Notions en morphologie du cheval	CS135	*
			Notions en physiologie du cheval	CS136	*
			Psychologie du cheval de sport	CS142	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		8:45	8:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:30:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15		0:15	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 6 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- De 7 à 14 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- De 15 à 23 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- 24 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions en alimentation du cheval	CS133	*
			Notions en physiologie du cheval	CS136	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
Vétérinaire équin	

1. Code et titre du module

CS133 Notions en alimentation du cheval

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Ce module de formation a été conçu en se basant sur les documents de Mme Véronique Vermeulen, de Mr Fabrice Kettmus, de Mr Jean-Philippe Lejeune et Mr Bernard Debarsy. Le contenu théorique de ce module de cours se développe en 5 parties.

Dans un premier temps il est question de l'exploration du système digestif du cheval afin d'en comprendre le fonctionnement de base et de connaître les éléments constitutifs. Une attention particulière est également portée sur les problèmes digestifs qui peuvent apparaître chez le cheval comme la colique par exemple.

Dans un deuxième et troisième temps, sont développées deux parties relatives à l'abreuvement : une centrée sur les besoins hydriques de l'équidé et l'autre sur les particularités de l'abreuvement en fonction des conditions et situations rencontrées par le cheval.

Pour enchaîner sur la nutrition, une section est consacrée aux sources de nourriture et précise quels sont les bons aliments pour le cheval et quelles sont les différentes alimentations possibles.

Enfin, la cinquième et dernière section se penche sur les besoins alimentaires du cheval en portant particulièrement l'attention sur les types et natures des besoins ainsi que leur variation en fonction des situations.

3. Concepts / Mots-clés

- Appareil digestif
- Colique
- Alimentation - Nutrition
- Abreuvement
- Besoins hydriques
- Besoins nutritionnels
- Abreuvement situationnel
- Sources de nourriture

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les notions de base de la constitution de l'appareil digestif du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			√					
Micro	Intégrer les principes de base de l'abreuvement du cheval et de sa régulation en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			√					
	Intégrer les éléments de base de la nutrition du cheval et de sa régulation en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						√	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	√							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
	√				√			
Forme	Orale		Écrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√				√	
Mode	Mise en situation	Études de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
							√	√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		5:45	5:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:25:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10		0:15	0:25	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions en hygiène et prophylaxie	CS132	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
Vétérinaire équin	

1. Code et titre du module

CS134 Notions en anatomie du cheval

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Le contenu théorique de ce module de formation se développe en 2 parties.

Dans un premier temps il est question de l'exploration du squelette du cheval afin d'en connaître les éléments constitutifs. Une attention particulière est portée sur la colonne vertébrale.

Dans un deuxième temps, ce cours aborde la myologie en présentant les différentes catégories de muscles, leurs rôles principaux et les actions de base qu'ils peuvent réaliser. Ce cours se penche également sur le système nerveux et l'appareil reproducteur du cheval.

3. Concepts / Mots-clés

- Ostéologie
- Rachis
- Mécanique
- Myologie
- Système nerveux
- Appareil reproducteur

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les éléments anatomiques du cheval		✓						
Micro	Discerner de façon basique les éléments constitutifs du squelette du cheval		✓						
	Distinguer les éléments de base des muscles des chevaux		✓						
	Reconnaître de façon basique les éléments de base du système nerveux	✓							
	Reconnaître les notions de base de l'appareil reproducteur		✓						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	✓		

Type	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
		✓		✓

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
							✓	✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				2:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.
3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Un support à l'activité physique : la "machine humaine"	CG132	*	Notions en morphologie du cheval	CS135	*
			Notions en maréchalerie	CS137	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur Equitation	2013 et après
Vétérinaire équin	-

1. Code et titre du module

CS135 Notions en morphologie du cheval

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

La morphologie du cheval est, dans le domaine de l'hippologie, la description physique externe d'un cheval ou d'un autre équidé. Elle inclut une description de l'apparence générale de l'animal et l'étude de ses parties externes. Elle permet de décrire et d'apprécier les beautés, défauts et tares d'un cheval. Ainsi, il existe un vocabulaire spécifique pour les différentes parties du corps. Il ne faut pas confondre la morphologie avec l'anatomie, qui est la description des parties internes du cheval.

Le contenu théorique de ce module de cours en E-learning se développe en 5 temps.

Dans un premier temps ce module se lance dans un descriptif de l'extérieur du cheval.

Dans un deuxième temps, il est question de la présentation des éléments clés pour réaliser un signalement du cheval.

Ensuite deux parties sont consacrées aux aplombs et aux tares et prédispositions pathologiques du cheval.

La cinquième et dernière partie est quant à elle dédiée aux beautés et défauts du cheval.

3. Concepts / Mots-clés

- Régions du corps
- Balancier
- Ligne du dessus - ligne du-dessous
- Signalement
- Robes
- En-têtes
- Diagramme
- Aplombs
- Beauté et défauts

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les notions de base de la morphologie du cheval			✓					
Micro	Caractériser les éléments descriptifs externes du cheval et son apparence général			✓					
	Caractériser les principes de base du signalement			✓					
	Caractériser les principes de bases relatifs aux aplombs du cheval			✓					
	Caractériser les principes de base relatifs aux tares et prédispositions pathologiques du cheval			✓					
	Caractériser les principes de base relatifs aux beautés et défauts du cheval			✓					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					✓	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	✓	✓	✓				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	✓	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		✓	

Type	Formative	Sommative	Certificative
	✓		✓

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			✓	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
								✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				5:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		5:45	5:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:25:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10		0:15	0:25	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Notions en hygiène et prophylaxie	CS132	*
			Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation	CS131	*
			Notions en anatomie du cheval	CS134	*
			Notions en maréchalerie	CS137	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
Vétérinaire équin	

1. Code et titre du module

CS136 Notions en physiologie du cheval

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Tout cavalier ou enseignant doit avoir des notions de la physiologie du cheval. La méconnaissance des principes de physiologie et du fonctionnement des appareils respiratoires, circulatoires et sensoriels notamment peut amener à commettre des erreurs considérables qui menacent la vie des chevaux, altèrent leur santé, diminuent leur rendement ou l'efficacité de leur entraînement.

Le contenu théorique de ce module de cours en E-learning se développe donc en 3 parties.

Dans un premier temps ce cours explique les principes de physiologie et du fonctionnement de l'appareil respiratoire.

La deuxième partie explique les mêmes principes pour l'appareil circulatoire.

Enfin, la dernière partie envisage, quant à elle, présente l'appareil sensoriel.

3. Concepts / Mots-clés

- Appareil
- Respiratoire
- Circulatoire
- Sensoriel
- Physiologie
- Rendement

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les notions de base de la physiologie du cheval en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			√					
Micro	Intégrer les notions de base de la constitution de l'appareil respiratoire du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			√					
	Intégrer les notions de base de la constitution de l'appareil circulatoire du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			√					
	Intégrer les notions de base de la constitution de l'appareil sensoriel du cheval et de son fonctionnement en vue d'en tenir compte lors de ses activités et interactions avec les chevaux			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√	√				

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
	√		√

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		2:45	2:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05		0:15	0:20	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

20240330

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais de différentes formes d'évaluation distinctes (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

1. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE E-LEARNING :

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

2. CHAMPS DES SAVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM). 5 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 10 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.

- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.

- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.

- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation	CS131	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
Vétérinaire équin	-

1. Code et titre du module

CS137 Notions en maréchalerie

2. Résumé / présentation

En maréchalerie et d'une manière générale nous entendons par pied du cheval le sabot et son contenu. Le pied du cheval est une partie de son corps excessivement importante. En effet, il supporte tout le poids, amortit les chocs et propulse l'animal. Il s'agit d'une structure complexe, primordiale et très sollicitée, dont il faut prendre soin régulièrement dès le plus jeune âge.

Ce module de formation théorique permet dans un premier temps de prendre connaissance des principales caractéristiques anatomiques du pied et des sabots des chevaux ainsi que la structure interne de celui-ci.

Dans un deuxième temps, sont présentées les atteintes et accidents du pied.

Ensuite ce module présente l'entretien du pied qui consiste essentiellement à conserver la forme, la solidité et la souplesse du sabot grâce à de bons gestes en utilisant les bons outils.

Il est également question des différentes ferrures qui a pour but principal de préserver le sabot contre l'usure

3. Concepts / Mots-clés

- Sabot
- Anatomie
- Structure interne
- Accidents
- Entretien
- Ferrure
- Outil
- Maréchal-Ferrant

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principales notions de maréchalerie en vue de s'y référer dans ses actions et interactions avec le cheval			v					
Micro	Intégrer les principales notions des soins à apporter aux pieds du cheval			v					
	Intégrer les principales notions relatives à la ferrure			v					
	Discerner les éléments constitutifs du pied du cheval		v						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v		v		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		v						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	v							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
					v			
Forme	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			v					
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
							v	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				6:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:00		4:00	6:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:10:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:10			0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
10%	30%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation	CS131	*
			Notions en morphologie du cheval	135	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
Maréchal-Ferrant	

4.4 Fiches ECTS de la thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSIni	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS141	Intégrer les principales règles de sécurité en équitation d'extérieur en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-
CS142	Intégrer des notions élémentaires de la psychologie du cheval dans ses animations en vue d'optimiser la sécurité de tous	3	-
TP	Appliquer, si nécessaire, les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...	-	3

- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 3**
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : voir infra**
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**

CS141 Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur
CS142 Psychologie du cheval de sport
TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif

1. Code et titre du module

CS141 Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur

2. Résumé / présentation

Comme son titre l'indique, ce module de formation est un module théorique dans lequel sont développés les droits et devoirs élémentaires du cavalier, en « conduisant » sa monture à pied ou à cheval en extérieur et donc entre autres sur la voie publique. Bien entendu toutes ces notions sont présentées en regard du code de la route qui contient des interdictions et des obligations qu'il est indispensable de connaître.

Ce module est le prolongement du module « CS041_Règles élémentaires de sécurité en équitation d'extérieur » du niveau de qualification Moniteur Sportif Animateur Généraliste en sports équestres. Il permet d'envisager les cas concernant les attelages, les groupes de cavaliers.

Enfin, une attention particulière est portée sur la circulation en forêt.

3. Concepts / Mots-clés

- Sécurité
- Extérieur
- Forêt
- Code de la route
- Usagers
- Signaux routiers

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principales règles de sécurité en équitation d'extérieur en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
Micro	Intégrer les droits et les devoirs du cavalier, lors de la conduite en extérieur d'un équidé à pied en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					
	Intégrer les droits et les devoirs du cavalier, lors de la conduite en extérieur d'un équidé à cheval en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
					√		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√					
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
							√	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
	2:00	4:00	6:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total
0:10			0:10
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE			
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
40%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG141	**	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	CS122	**
			Mise en situation réelle d'activités équestres	CS123	**
			Psychologie du cheval de sport	CS142	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Sans objet
Encadrement	1 formateur pour 24 candidats
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

1. Code et titre du module

CS142 Psychologie du cheval de sport

2. Résumé / présentation

Ce module théorique commence par des notions d'éthologie et la recherche permanente d'un meilleur chemin pour arriver à mieux communiquer avec le cheval dans la légèreté et le plaisir partagé. Ensuite, ce cours permet à tout un chacun d'un côté d'appréhender les comportements équins pouvoir les anticiper et y remédier le cas échéant en adaptant son comportement de cavalier et en développant ses compétences interpersonnelles.

3. Concepts / Mots-clés

- Comportements
- Réactions
- Communication
- Gestion des émotions
- Compétences interpersonnelles

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer des notions élémentaires de la psychologie du cheval dans ses animations en vue d'optimiser la sécurité de tous			√					
Micro	Intégrer les notions et principes permettant de repérer et d'anticiper les comportements du cheval pouvant occasionner un danger en vue d'y remédier les cas échéant			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
				√			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
		√						
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	√							
Type	Formative		Sommativ		Certificative			
					√			
Forme	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			√					
Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
							√	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
	2:00	2:00	4:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
<i>Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone</i>				

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:05:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05			0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points.

3 choix par question.

Le système de cotation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
			Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	CS122	**
			Mise en situation réelle d'activités équestres	CS123	**
			Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur	CS141	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

1. Code et titre du module

TP Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif

2. Résumé / présentation

Ce module constitue un **prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet MS Initiateur** par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

Les accidents sont légion dans la pratique sportive.

Ce module de formation a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, d'éviter le sur-accident et prendre en charge correctement une victime. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves dans l'attente de l'arrivée des secours y sont envisagées.

Cette unité de formation s'adresse à toutes les personnes encadrant des sportifs, du niveau animateur jusqu'au niveau entraîneur. Elle se veut essentiellement pratico-pratique et les situations envisagées se basent sur des accidents ou malaises les plus fréquemment rencontrés en milieu sportif.

Sa visée est généraliste et a pour objectif de former adéquatement le plus grand nombre face aux incidents ou accidents sportifs récurrents. Au besoin, il reviendra à chaque fédération sportive (opérateur de formations spécifiques disciplinaires) de concevoir des modules de formation et d'intervention sur des accidents qui lui sont (seraient) plus spécifiques. Outre cette approche, une initiation à la réanimation cardio-pulmonaire et à l'utilisation d'un défibrillateur seront d'office abordées.

Concrètement, tout candidat devra **valider cette formation sécuritaire de façon autonome avant ou pendant sa formation spécifique disciplinaire** auprès d'un des **opérateurs reconnus par l'Administration générale du sport (ADEPS)** dont voici les informations de contact:

- **Ligue Francophone Belge de Sauvetage** : tél : 010/457 545 / contact@lfb.org / https://www.lfb.org

- **Association des Etablissements Sportifs** : Tel : 04/336 82 20 / info@aes-asbl.be / https://www.aes-asbl.be

- **Act For Life** : Tél : 02/387 11 21 / support@actforlife.be / https://www.actforlife.be

- **Secourisme & Sauvetage (SESA Asbl)** : Tel : 0493/19 95 16 / sesa-asbl@live.be / http://www.sesa-asbl.be

3. Concepts / Mots-clés

- Défibrillateur
- Réanimation
- Sur-accident
- Malaise
- Premiers soins
- Accidents

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer, si nécessaire, les principes permettant de prodiguer des 1ers soins, une réanimation cardiorespiratoire avec défibrillation, un positionnement correct de la victime (notamment PLS), ..., etc...							√	
Micro	Appliquer les principes permettant de gérer efficacement l'approche globale d'un accident et d'une victime, inanimée ou pas, consciente ou inconsciente, qui respire ou pas.							√	
	Appliquer les principes permettant de passer efficacement un appel téléphonique correct et complet aux services de secours et prendre en charge la victime dans l'attente de ceux-ci							√	

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
	√				√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√					

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
			√

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				√

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		√	√					

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				8:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00		2:00	5:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00			3:00	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Pas d'évaluation théorique.

Une évaluation continue sur base d'une grille définie par l'AG Sport et connue des candidats sera faite par le/les formateur(s).

Sur base d'un modèle validé par l'AG Sport, une attestation de participation confirmant la réussite du module sera éditée par l'opérateur de formation et sera remise aux participants. Cette attestation a une validité de 2 ans.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
30%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Une pratique en toute sécurité : la prévention	CG141	*	La pratique du handball en toute sécurité	CS141	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	1 formateur pour 18 candidats Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Tableau blanc avec feutre effaçable + Flipchart + matériel de projection - 1 mannequin de réanimation adulte, de conception récente avec système de feedback obligatoire, pour maximum 3 candidats ; - Masque de protection pour le bouche-à-bouche (min 1 masque par mannequin, idéalement 1 masque par candidat) ; - Lingettes désinfectantes en suffisance ; - 1 défibrillateur d'entraînement par mannequin ; - 1 tapis de sol par mannequin

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale, et en ordre de recyclage annuel	Mise à jour dans les 2 ans
Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA	Mise à jour dans les 2 ans
BEPS croix Rouge	Mise à jour dans les 2 ans
Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	Mise à jour dans les 2 ans

4.5 Fiches ECTS de la thématique 5 : Ethique et déontologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances, savoirs théoriques et/ou les savoir-faire en vue de :

Module	RAA Macro MSInI	Niveau taxonomique (1 à 4)	
		Savoirs supports	Comp. prof.
CS151	Discerner les éléments permettant d'assurer la bienséance et le bien-être du cheval et du cavalier en vue de s'y référer en tant que moniteur	2	-
CS152	Intégrer les principes éthique de base sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur	3	-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :** 2
- **Descriptif des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :** voir infra
- **Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » :**

CS151
Conseils de bienséance et de bien-être
CS152
Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés

1. Code et titre du module

CS151 Conseils de bienséance et de bien-être

2. Résumé / présentation

Ce module de formation se déploie en 3 parties.

Une première partie est consacrée aux règles de bienséance en tant que Moniteur Sportif Initiateur Généraliste en sports équestres fonctionnant dans une structure, un manège et ce en toutes circonstances (durant les leçons, à cheval, au club-house, en promenade, aux écuries...) et avec tous les acteurs (collègues, membres...)

Une deuxième partie traite du bien-être des chevaux en aménageant correctement son temps de travail et de repos.

Enfin la dernière partie est consacrée au bien-être des cavaliers.

3. Concepts / Mots-clés

- Respect
- Bien-être
- Empathie
- Bienséance

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Discerner les éléments permettant d'assurer la bienséance et le bien-être du cheval et du cavalier en vue de s'y référer en tant que moniteur		√						
Micro	Discerner les règles de bienséance aux écuries en toutes circonstances en vue de s'y référer		√						
	Distinguer les principes permettant aux cavaliers de gérer leur motivation et leurs efforts (dépasser leurs limites, les tempérer suivant les personnalités, les âges et les périodes)		√						
	Distinguer les principes permettant de planifier les activités du cheval en aménagement des temps de travail, de détente et de repos en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur		√						
	Distinguer les règles de bienséance avec les membres et les stagiaires en toute circonstance en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur		√						
	Distinguer les principes permettant d'accueillir les membres et les stagiaires du centre équestre de façon adaptée à leur motivation, niveau d'habileté et leur âge		√						

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
				√		

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		√	√		√		

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
			√	

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				3:00:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
	1:00	2:00	3:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:05:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:05			0:05	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme écrite (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

CHAMPS DES AVOIRS - EPREUVE ECRITE EXAMEN :

Questions à Choix Multiples (QCM). 10 questions à choix multiples à 2 points / le maximum est donc de 20 points.

3 choix par question.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application.

- De 0 à 2 pts = NA - Non acquis - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De 3 à 4 pts = EVA - En voie d'acquisition - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De 5 à 7 pts = A - Acquis - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- 8 pts ou + = AM - Acquis avec maîtrise - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Seuil minimum de réussite : A

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduite d'un cadre sportif à vocation pédagogique	151	*	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	CS122	*
			Mise en situation réelle d'activités équestres	CS123	*
			Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés	CS152	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou
- Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou
- Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après

1. Code et titre du module

CS152 Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés

2. Résumé / présentation

Module de formation 100% en E-learning sur la plateforme Moodle.

Le fait de monter un cheval, de l'entraîner à effectuer certains mouvements et de le soumettre à une pression de performance sans autre but que de promouvoir les ambitions et le plaisir de l'homme soulève un certain nombre de questions éthiques fondamentales sur l'utilisation des chevaux.

Pour l'instant, la perception des sports équestres dans le grand public est malheureusement négative : des enquêtes menées et rapportées par la FEI ont montré que 67% du public considère que les normes de bien-être ne sont pas adéquates ou ne peuvent pas être assurées dans notre sport. 78 % des parties prenantes du secteur équestre estiment qu'il est nécessaire d'améliorer les normes en matière de bien-être. La mise en place d'une « licence sociale d'exploitation » devra tenir compte non seulement du bien-être du cheval, mais aussi des règles éthiques de ses utilisateurs.

Il est donc essentiel que la formation des personnes qui sont responsables des soins aux chevaux, de l'entraînement et de l'enseignement soit suffisante.

Cette formation inclut des notions de base sur le comportement du cheval, y compris le comportement conflictuel, et doit être continuellement mise à jour en ce qui concerne les méthodes d'entraînement et les normes relatives au bien-être des chevaux.

3. Concepts / Mots-clés

- Ethique
- Bien-traitance
- Licence sociale d'exploitation
- comportement de base
- Dignité

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)		Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Intégrer les principes éthique de base sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés en vue de s'y référer dans ses actions de moniteur			√					

5. Modalité et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque, etc.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					√

6. Type(s), forme(s) et modalités d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		√

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
		√	

Type	Formative	Sommative	Certificative
		√	

Forme	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle

Mode	Mise en situation	Etudes de cas	Démonstration	Q ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	QCM	Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:45:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		1:45	1:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

Travail autonome (étude, préparation de séance, trav. indiv/groupe,...) inclus dans la charge de travail distanciel asynchrone

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:15:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
		0:15	0:15	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés au point 6 du cahier des charges.

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
50%	10%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation pédagogique	CG151	*	Conseils de bienséance et de bien-être	CS151	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
- Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Aucune dispense de plein droit pour ce module de formation	

4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigée des intervenants (chargés de cours)

Suivant que les cours se réalisent aux niveaux techniques, pédagogiques, théoriques ou pratiques, les intervenants (chargés de cours) doivent posséder des compétences adaptées et particulières. Les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours sont explicitées au sein de chaque fiche explicitant les modules de cours.

L'opérateur de formation, la fédération en concertation avec l'Administration générale du sport via la commission pédagogique mixte sollicite et, in fine, désigne les intervenants en fonction du niveau de qualification (MS Ini., MS Edu., MS Train.), de la thématique et du module de cours à concevoir et à animer.

La fédération peut faire la preuve des acquis d'expérience et d'expertise des intervenants dans le domaine de formation concerné.

Ci-dessous, un tableau synthétisant les compétences et expériences utiles à la fonction de chargé de cours pour chaque module.

Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation

Code et titre du module		Titres et qualifications et/ou Expériences utiles
Théma 1	CS111	Le paysage équestre belge - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS112	Les règlements sportifs de la LEWB - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS113	Plan de formation de la LEWB - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS114	La responsabilité civile du fait des animaux - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Juriste ou avocat
Thématique 2	CS121	La pédagogie en équitation : Aspects théoriques - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS122	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS123	Mise en situation réelle d'activités équestres - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS124	Ouverture à une discipline montée hors disciplines olympiques - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
Thématique 3	CS131	Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS132	Notions en hygiène et prophylaxie - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS133	Notions en alimentation du cheval - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS134	Notions en anatomie du cheval - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS135	Notions en morphologie du cheval - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS136	Notions en physiologie du cheval - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS137	Notions en maréchalierie - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
Th 4	CS141	Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS142	Psychologie du cheval de sport - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif Les formateurs en charge de ce module doivent faire preuve des qualifications / compétences spécifiques. Ils devront être agréés par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale des Sports. - Formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours et actif au sein d'un opérateur de formations reconnu par le Ministère SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (voir www.emploi.belgique.be) - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques.
Th 5	CS151	Conseils de bienséance et de bien-être - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.
	CS152	Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bienveillance des équidés - Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques (avec expériences utiles) est un plus et/ou - Etre titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention et/ou - Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine concerné par le module.

4.7 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus des cours

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>				
			<i>Pondération du module dans la thématique</i>	<i>Pondération de la thématique dans le cursus de formation</i>
Théma 1	CS111	Le paysage équestre belge	25%	10%
	CS112	Les règlements sportifs de la LEWB	25%	
	CS113	Plan de formation de la LEWB	25%	
	CS114	La responsabilité civile du fait des animaux	25%	
Thématique 2	CS121	La pédagogie en équitation : Aspects théoriques	30%	40%
	CS122	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	40%	
	CS123	Mise en situation réelle d'activités équestres	20%	
	CS124	Ouverture à une discipline montée hors disciplines olympiques	10%	
Thématique 3	CS131	Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation	40%	30%
	CS132	Notions en hygiène et prophylaxie	10%	
	CS133	Notions en alimentation du cheval	10%	
	CS134	Notions en anatomie du cheval	10%	
	CS135	Notions en morphologie du cheval	10%	
	CS136	Notions en physiologie du cheval	10%	
	CS137	Notions en maréchalerie	10%	
Th 4	CS141	Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur	40%	10%
	CS142	Psychologie du cheval de sport	30%	
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	30%	
Th 5	CS151	Conseils de bienséance et de bien-être	50%	10%
	CS152	Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés	50%	

5. REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES DIDACTIQUES OU PEDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1re. du décret du 03 mai 2019, au point 5 (*La description des programmes et contenus des stages*).

Ce niveau de formation ne nécessite pas de stages didactiques ou pédagogiques.

6. REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 6 (*La description des modalités d'évaluation*).

Le tableau montre qu'il y a 4 évaluations distinctes :

1. Champs des Savoirs / Évaluations certificatives - Épreuve « E-learning »
2. La validation du module de formation « Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif »
3. Champs des savoirs / Evaluation certificative - Épreuve « Ecrite »
4. Champs des Savoir-faire / Evaluation certificative - Épreuve « Pratique »

Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus

		Formes d'évaluation				Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation	
		Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques"		3. Champs des SF Comp. Epreuve "Pratique"	4. Validation par la participation			
		1. Epreuve E-learning	2. Epreuve écrite					
	<i>Conditions d'accès aux épreuves d'évaluation >></i>	<i>Respect des conditions administratives (âge, paiement, formulaire d'inscription, réussite des cours généraux Adeps, ...)</i>	<i>Validation du E-learning (1) et 80% de présence aux cours</i>	<i>Validation du E-learning (1) et 80% de présence aux cours</i>				
	<i>Code et titre du module</i>							
Théma 1	CS111	Le paysage équestre belge	V	V			25%	10%
	CS112	Les règlements sportifs de la LEWB	V	V			25%	
	CS113	Plan de formation de la LEWB	V	V			25%	
	CS114	La responsabilité civile du fait des animaux	V	V			25%	
Thématique 2	CS121	La pédagogie en équitation : Aspects théoriques		V			30%	40%
	CS122	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques			V		40%	
	CS123	Mise en situation réelle d'activités équestres				V	20%	
	CS124	Ouverture à une discipline montée hors disciplines olympiques			V		10%	
Thématique 3	CS131	Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation		V			40%	30%
	CS132	Notions en hygiène et prophylaxie	V	V			10%	
	CS133	Notions en alimentation du cheval	V	V			10%	
	CS134	Notions en anatomie du cheval	V	V			10%	
	CS135	Notions en morphologie du cheval	V	V			10%	
	CS136	Notions en physiologie du cheval	V	V			10%	
	CS137	Notions en maréchalerie		V			10%	
Th 4	CS141	Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur		V			40%	10%
	CS142	Psychologie du cheval de sport		V			30%	
	TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif				V	30%	
Th 5	CS151	Conseils de bienséance et de bien-être		V			50%	10%
	CS152	Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés	V				50%	

Pondération par forme d'évaluation >>	25%	35%	35%	5%
Exigences minimales de réussite >>	Validation de toutes les activités et exercices en ligne	Minimum 50%.	Minimum 50%.	Validation par la participation.
Conséquences d'un échec	En cas d'échec pas d'accès à la partie	Recommencer la formation	Recommencer la formation	Pas d'homologation possible si TP pas validé
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus			

6.1 Délai d'organisation des évaluations

1. Champs des Savoirs / Évaluations certificatives Épreuve « E-learning »

Au cours et au début de la formation.

2. La validation du TP « Une pratique en toute sécurité/ 1ers soins en milieu sportif »

En cours de formation.

3. Champs des savoirs / Évaluation certificative - Épreuve « Écrite »

En fin de formation. Dans un délais jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte.

Le délai entre la 1ère et la 2ème session est de minimum 1 mois.

4. Champs des Savoir-faire / Évaluation certificative - Épreuve « Pratique »

En fin de formation. Dans un délais jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte.

Le délai entre la 1ère et la 2ème session est de minimum 1 mois.

6.2 Objectifs des évaluations

L'objectif de l'évaluation d'un candidat dans un champ donné est de juger son niveau de maîtrise dans :

- L'appréhension des objectifs et des finalités d'un champ donné par rapport à :
 - un module considéré de façon isolée ;
 - plusieurs modules groupés ;
 - l'ensemble d'une thématique ;
 - plusieurs thématiques groupées.
- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques reçues lors de la formation qui lui a été dispensée,

- L'utilisation et l'application des notions théoriques et pratiques jugées essentielles et indispensables par l'opérateur de formation pour lui permettre de prendre en charge de façon autonome et adéquate des individus (voir public cible) en groupe ou individuellement.

6.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Cfr. Tableau synthèse du début du chapitre 6.

1. Champs des Savoirs / Évaluations certificatives Épreuve « E-learning »

- Respect des conditions administratives (âge, paiement, formulaire d'inscription, réussite des cours généraux Adeps, ...);
- Dans le cas contraire, l'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation, sans remboursement des frais.

2. La validation du TP « Une pratique en toute sécurité/ 1ers soins en milieu sportif »

Pas de condition d'accès particulière.

3. Champs des savoirs / Évaluation certificative - Épreuve « Écrite » et 4. Champs des Savoir-faire / Évaluation certificative - Épreuve « Pratique »

En fin de formation. Dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin du dernier module de formation.

Présences aux cours

Les conditions d'accès aux évaluations finales concernant les présences aux cours sont les suivantes :

- 80% de présence aux modules théoriques
- 80% de présence aux modules pratiques

Les présences sont prises au début de chaque module. Un retard de plus de 15 minutes est considéré comme une absence au module concerné. Les arrivées tardives sont donc comptabilisées dans le total des absences.

Les motifs, les raisons des absences ne sont pas prises en considération car celles-ci sont de même valeur quant aux conséquences qu'est l'absence !

L'accès aux évaluations pratiques peut être reporté si la blessure nécessite une non pratique le jour d'évaluation initialement prévu. Un certificat médical sera présenté couvrant le jour d'évaluation pratique.

« Capitalisation » des modules :

- Le quota de présence aux modules de cours décrit ci-dessus doit se réaliser au maximum en l'espace de deux éditions consécutives de formation. Les modules de cours suivis peuvent être capitalisés pour l'édition suivante.
- Passé ce délai le candidat doit dès lors s'inscrire à une nouvelle formation puisque le principe de « capitalisation » des modules ne s'applique plus.

Règles de bienséance

En plus des règles liées aux présences, l'accès aux évaluations est également conditionné au respect des règles de bienséances (Savoir-être enseignant en formation) dont nous relevons les points suivants de façon non limitative :

- Principes de vie en commun ;
- Politesse ;
- Acceptation de la critique ;
- Hygiène personnelle ;
- Respect des locaux, du matériel... ;
- Intégrité professionnelle ;
- Maîtrise de soi ;
- Respects des règles organisationnelles.

Conséquences d'un non-respect

Les conséquences du non-respect de ces conditions sont :

- Le candidat ne sera pas admis aux évaluations, ni délibéré.
- Un non-remboursement de la formation sauf sur demande du candidat qui peut justifier le non-respect des conditions. En cas de valorisation des cours suivis lors de la formation suivante, il n'y a pas de remboursement.

6.4 Publicité des accès aux évaluations

- Une convocation systématique des candidats admissibles aux évaluations est envoyée par voie officielle écrite (par voie recommandée ou pas), par le biais de l'organisme de formation, de la Commission Pédagogique Mixte et/ou par le Conseiller Pédagogique.

- Une information systématique des candidats non admissibles aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences, etc.) est envoyée par voie officielle écrite (par voie recommandée ou pas), par le biais de l'organisme de formation, de la Commission Pédagogique Mixte et/ou par le Conseiller Pédagogique.

6.5 Publicité des modalités lors d'absences / abandon aux évaluations

- Tout candidat qui ne se présente pas à une édition d'évaluation (1ère ou seconde session) sera considéré comme absent.
- Tout candidat considéré comme absent sera automatiquement « ajourné » en seconde session d'évaluation. S'il est considéré comme absent lors de la seconde session d'évaluation, il sera « refusé ».
- Tout candidat peut justifier d'une absence par édition d'évaluation. Il n'est possible de bénéficier que d'un seul report justifié par édition d'évaluation.
- Les coordonnées de la personne de contact à prévenir sont communiquées au point 1.1 - Informations concernant l'opérateur de formation.
- Modalités de la communication de justification d'absence : courriel + justificatif d'absence (CM, attestation d'employeur, ...).
- Délai de communication de cette demande de justification d'absence : 2 jours ouvrables après la date de l'édition d'évaluation.
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi).
- Le candidat arrivant tardivement peut se voir refuser l'accès à l'évaluation.
- Tout candidat qui se verrait refuser l'accès à l'évaluation (voir supra) sera considéré comme « absent ».
- Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.
- Une évaluation est réalisée pour toute épreuve commencée.

6.6 Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat :

- sanctionne un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat ;
- porte sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences ;
- comprend deux sessions d'évaluations, tant pour l'évaluation théorique que pratique, avec, pour chaque session, un jury de délibération de l'AFAG Sport.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences minimales de réussite lors de la première session. Les résultats et le cas échéant les matières à représenter sont actées dans un document administratif envoyé à chaque candidat (type "bulletin individualisé") au terme de chaque session d'évaluation.

Toute évaluation en seconde session remplace automatiquement le résultat obtenu en première session.

6.7 Contenus et exigences des évaluations

Cfr. Tableau synthèse du début du chapitre 6.

Les contenus et les exigences sont les suivants :

1. Champs des Savoirs / Évaluations certificatives Épreuve « E-learning »

Contenus et principe général :

Pour les modules concernés, toutes les évaluations certificatives se réaliseront au sein de la plateforme LMS de l'opérateur de formation.

Comme expliqué dans la section « 4.0.8. Parcours de formation » de ce document, chaque candidat inscrit devra suivre un parcours personnalisé de formation. Le participant doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées sur la plateforme LMS pour réussir et valider les modules concernés.

Il pourra notamment télécharger les syllabus, suivre des vidéos, des tutoriels, divers médias qui lui permettront d'acquérir les savoirs attendus au terme du parcours de formation.

Les évaluations sont mises en place sous diverses modalités et formes, dont notamment: diverses modalités du principe « texte à trous », tous types d'appariements, photos et/ou vidéos enrichies, composition ouverte (étude de cas, situation de résolution de problème, etc.), questions à choix multiples, etc. (voir section 4.0.5)

Afin de passer à un autre module et/ou parcours le candidat devra avoir réussi les activités d'apprentissage et d'évaluation proposées. Pour les activités réalisées sur la plateforme LMS, diverses ressources d'accompagnement pédagogiques, de remédiation, de révision sont programmées.

Dès la réussite d'un module, il lui sera proposé de continuer son parcours de formation personnalisé.

Exigence minimale de réussite :

« Validation » de tous les modules concernés (Cf. tableau synthèse des évaluations).

Conséquence d'un échec :

- Pas d'accès à la suite de la formation.

2. La validation du TP « Une pratique en toute sécurité/ 1ers soins en milieu sportif »

Exigence minimale de réussite :

« Validation » par la présence active. Fournir une attestation de validation. Tant que le module n'est pas validé > pas d'homologation possible.

3. Champs des savoirs / Évaluation certificative - Épreuve « Écrite »

Epreuve sous forme de Questions à Choix Multiples (3 choix par question) et pour certains modules de questions ouvertes. Le détail pour chaque module concerné se trouve dans les fiches ECTS au chapitre 4.

Le système de notation du QCM est le suivant : Une bonne réponse = +2 points / Absence de réponse et mauvaise réponse = 0 point

Pour cette épreuve, la table d'équivalence "points obtenus vs niveau d'acquisition" est d'application débouchant sur 4 niveaux d'acquisition des connaissances socles.

- De x à x pts = **NA - Non acquis** - Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
- De x à x pts = **EVA - En voie d'acquisition** - Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- De x à x pts = **A - Acquis** - Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- x pts ou + = **AM - Acquis avec maîtrise** - Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et les critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite :

Minimum A à chaque module

Conséquence d'un échec :

Représenter les modules en échec.

4. Champs des Savoir-faire / Évaluation certificative - Épreuve « Pratique »

Cette épreuve concerne le module « C122 Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques » et le CS124 Ouverture à une discipline montée hors disciplines olympiques »

Pour le 122 :

Conformément aux détails et précisions mentionnées dans les fiches ECTS du chapitre 4 :

Le candidat remet au Jury, une copie de son fichier, comportant le détail des fiches pédagogiques (12). Il sert de plus-value ou de moins-value lors de l'évaluation pratique expliquée ci-dessous. Ensuite, il anime une leçon choisie parmi les thèmes repris dans une liste établie. Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage. Cette évaluation pratique est réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et reprise sous la fiche ECTS du module. Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteur de performance. L'évaluation des comportements observables débouche sur une globalisation en 4 niveaux (Cfr. grille d'évaluation)

- **NA : Non Acquis** – le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
- **A : Acquis** – le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Pour le 124 :

Conformément aux détails et précisions mentionnées dans les fiches ECTS du chapitre 4 :

Le candidat doit remettre au Jury, une copie de son fichier, comportant le détail des fiches pédagogiques (6). Ce fichier servira de plus-value ou de moins-value, lors de l'évaluation de la note d'ensemble. Le candidat anime ensuite une leçon aux écuries et une à la longe, choisies parmi les thèmes repris dans la liste établie.

Il reçoit une appréciation reflétant le niveau atteint dans les résultats attendus d'apprentissage réalisée au moyen d'une grille critériée présentée au préalable au candidat et qui se trouve sous la fiche ECTS du module.

Cette grille est composée de comportements observables et mesurables, d'une échelle de mesure de performance et de descripteurs de performance permettant de déboucher sur une globalisation en 4 niveaux qui sont les suivants:

- **NA : Non Acquis** – Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. De trop nombreux comportements observables attestent de manquements.
- **EVA : En Voie d'Acquisition** – Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont que trop peu fréquemment mis en œuvre. Il n'est pas encore en état de réussite / validation.
- **A : Acquis** – Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / validation.
- **AM : Acquis avec une certaine Maîtrise** – Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Exigence minimale de réussite : 20240330

Minimum A à chaque évaluation

Conséquence d'un échec :

Représenter l'épreuve

6.8 Formes, types et durées des évaluations

Ces éléments relatifs aux évaluations sont clairement identifiés et renseignés sur chaque fiche ECTS/module reprises au point 4. (REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES).

6.9 Règlementation des évaluations

Comme expliqué dans le point précédent, et comme l'illustre le tableau synthèse des évaluation présenté au début de cette section 6 et duquel vous trouverez une extraction ci-dessous, le candidat doit valider toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite fixés.

	<i>Formes d'évaluation</i>			
	Champs des Savoirs Evaluations "Théoriques"		3. Champs des SF Comp. Epreuve "Pratique"	4. Validation par la participation
	1. Epreuve E- learning	2. Epreuve écrite		
Exigences minimales de réussite >>	Validation de toutes les activités et exercices en ligne	Minimum 50%.	Minimum 50%.	Validation par la participation.
Conséquences d'un échec	En cas d'échec pas d'accès à la partie	Recommencer la formation	Recommencer la formation	Pas d'homologation possible si TP pas validé
Règlement des évaluations >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectif ci-dessus			

Chaque candidat ayant accès aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Une première session sanctionne la formation dispensée.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'ont pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session

6.10 Constitution du jury d'évaluation

Le jury d'évaluation connaît parfaitement les modalités d'organisation des épreuves et les compétences minimales à atteindre par les candidats. Il peut donc respecter les mêmes exigences d'évaluation pour tous les candidats.

Le jury est composé au moins d'un membre, au choix parmi cette liste :

- o un chargé de cours intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative;
- o un chargé de cours non intervenant lors des sessions évaluées et avec une voix délibérative ;
- o un membre désigné par la Commission Pédagogique Mixte et avec une voix délibérative;
- o le Conseiller Pédagogique et avec une voix délibérative;

Le Conseiller Pédagogique et les Conseillers en formation de cadres de la DG Sport de la Fédération Wallonie - Bruxelles peuvent faire partie du jury sur simple demande de leur part.

Le Conseiller Pédagogique est automatiquement mis en copie des rapports de délibération.

6.11 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Un Président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service Formation des cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations obtenues par le candidat aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Pour rappel, chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-Verbal (PV) de délibération et conservé sous format informatique par le secrétariat de l'opérateur de formation.

Ce PV sera signé par le président du jury. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné et uploadé sur la plateforme de gestion des cours spécifiques) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques).

6.12 Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session est obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation. Les matières et épreuves que le candidat en échec devra représenter en seconde session en cas d'ajournement sont clairement mentionnées.

Par conséquent, même les décisions favorables sont soumises à cette obligation.

Les phrases et codes de délibération correspondant au résultat obtenu en délibération se trouvent ci-dessous.

Première session

20240330

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit en 1^{ère} session car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Réu.1.1	
Ajournement en 2^{ème} session car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluation de la formation	A.1.1	
Refus car >>	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.1.1	
	Règles concernant les présences pas respecter	Ref.1.2	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.1.3	
	Fraude à l'évaluation. Pas de deuxième session octroyée. Une année de suspension	Ref.1.4	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.1.5	
	Abandon de la formation	Ref.1.6	

Deuxième session

Motivation		Code	X
Réussite de plein droit en 2^{ème} session car >>	Validation de toutes les évaluations selon leurs critères et seuil de réussite respectifs	Réu.2.1	
Refus car >>	Non satisfaction à une ou plusieurs évaluation de la formation en 2 ^{ème} session	Ref.2.1	
	Règles de bienséance non respectées ou comportement inapproprié	Ref.2.2	
	Absence ou arrivée tardive, départs prématurés répétés non tolérés	Ref.2.3	
	Fraude à l'évaluation. Une année de suspension	Ref.2.4	
	Dépassement des délais impartis pour réaliser l'ensemble de la formation	Ref.2.5	
	Abandon de la formation	Ref.2.6	

6.13 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.14 Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat doit être informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou recommandé) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci.

Un délai de 10 jours ouvrables est considéré comme raisonnable.

Il peut être prudent et conseillé pour les candidats ajournés ou refusés d'envoyer les résultats motivés par courrier recommandé.

Cette publicité des résultats contient :

- La phrase de délibération du jury.
- Le détail des appréciations pour chaque évaluation ainsi que la globalisation.
- Le (les) contenu(s) de formation qui doit (doivent) éventuellement être représenté(s).
- La date de la seconde session ou le planning des épreuves de seconde session.
- La date limite pour introduire un recours contre la décision du jury

6.15 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury¹¹ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

¹¹ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des questionnaires. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 5 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative :

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7. CONDITIONS DE DISPENSES/D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er. du décret du 03 mai 2019, au point 7 (*Les conditions de dispenses de diplômes*).

L'AG Sport peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas ou situations.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité du dossier administratif VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification¹² en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de Cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Initiateur en sports équestres en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2 Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAF »

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

GSM :

¹² La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (Sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur Initiateur Éducateur Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹³

Je soussigné déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.

Fait à le .../.../...

Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../...

Numéro de dossier¹⁴ : VAF.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable Favorable Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

¹³La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

¹⁴ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

FORMATIONS EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS
(EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification » ¹⁵	Intitulé du module / du cours ¹⁶	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS111_Xxxxx							
CS131_Xxxxxx							
...							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

¹⁵ Pour chaque diplôme renseigné, annexer une copie de celui-ci

¹⁶ Pour chaque unité de formation renseignée, fournir un document officiel de l'organisme comprenant au minimum, les modalités d'évaluation, note obtenue, volume horaire, connaissances et compétences développées, les RAA...

7.3.1 Base / recevabilité de la demande de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'expériences pratiques avérées d'un minimum de 500h de mission en tant que Moniteur en sports équestres en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat.e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Eléments à présenter pour une VAFE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »

FORMULAIRE DE DEMANDE DE « VAE »

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Pays :

Tél. :

GSM :

E-Mail :

Niveau de moniteur sportif pour lequel la dispense est demandée :

Animateur

Initiateur

Éducateur

Entraîneur

Déclaration sur l'honneur¹⁷

Je soussigné *déclare sur l'honneur que toutes les informations fournies sont exactes et je m'engage également à fournir sur demande toute information jugée nécessaire par la Commission Pédagogique.*

Fait à

le .../.../...

Signature

Espace (ci-dessous) réservé à la Commission Pédagogique Mixte

Dossier complet reçu le .../.../...

Numéro de dossier¹⁸ : VAE.....

Conserver ce numéro et de le rappeler lors de toute correspondance.

Décision : Défavorable

Favorable

Partiellement favorable

Dispenses et justification :

Date de la décision : .../.../...

Limite de validité de la décision : .../.../...

Signataire :

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)

¹⁷ La loi punit quiconque se rendant coupable de fausses déclarations.

20240330

¹⁸ Numéro à utiliser lors de toute correspondance future avec le secrétariat de l'opérateur de formation concernant votre demande

Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (Date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés *
1	CS111_Xx xxx								
2	CS131_Xx xxx								
3	...								

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".

L'entretien de VAFE doit permettre :

- o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
- o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

- Les frais de procédure s'élèvent à 75€

7.6 Procédures administratives (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Mademoiselle Alison FRAINKIN

Rue de la Pichelotte 11

5340-Gesves

Alison.fraikin@lewb.be

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit être conçu en version électronique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit être complet et envoyé en un seul « bloc ».

Seule cette procédure dûment réalisée fait foi pour une demande de dispense(s) totale(s) ou partielle(s). L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra permettre une analyse du dossier de demande par la Commission Pédagogique Mixte. Le dossier sera alors jugé irrecevable et ne sera pas traité.

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Les demandes de VAFE peuvent être introduites toute l'année. Le dossier sera traité dans les 3 mois suivant la réception.

La commission pédagogique mixte ne pourra être tenue responsable d'un non-traitement d'un dossier avant une formation si le délai de 3 mois n'est pas respecté

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables (30 jours pour MSTrain). Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé et argumenté auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures afin de solliciter une nouvelle analyse de son dossier.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps

7.9.1 Cours généraux :

20240330

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique,...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adepts.be).

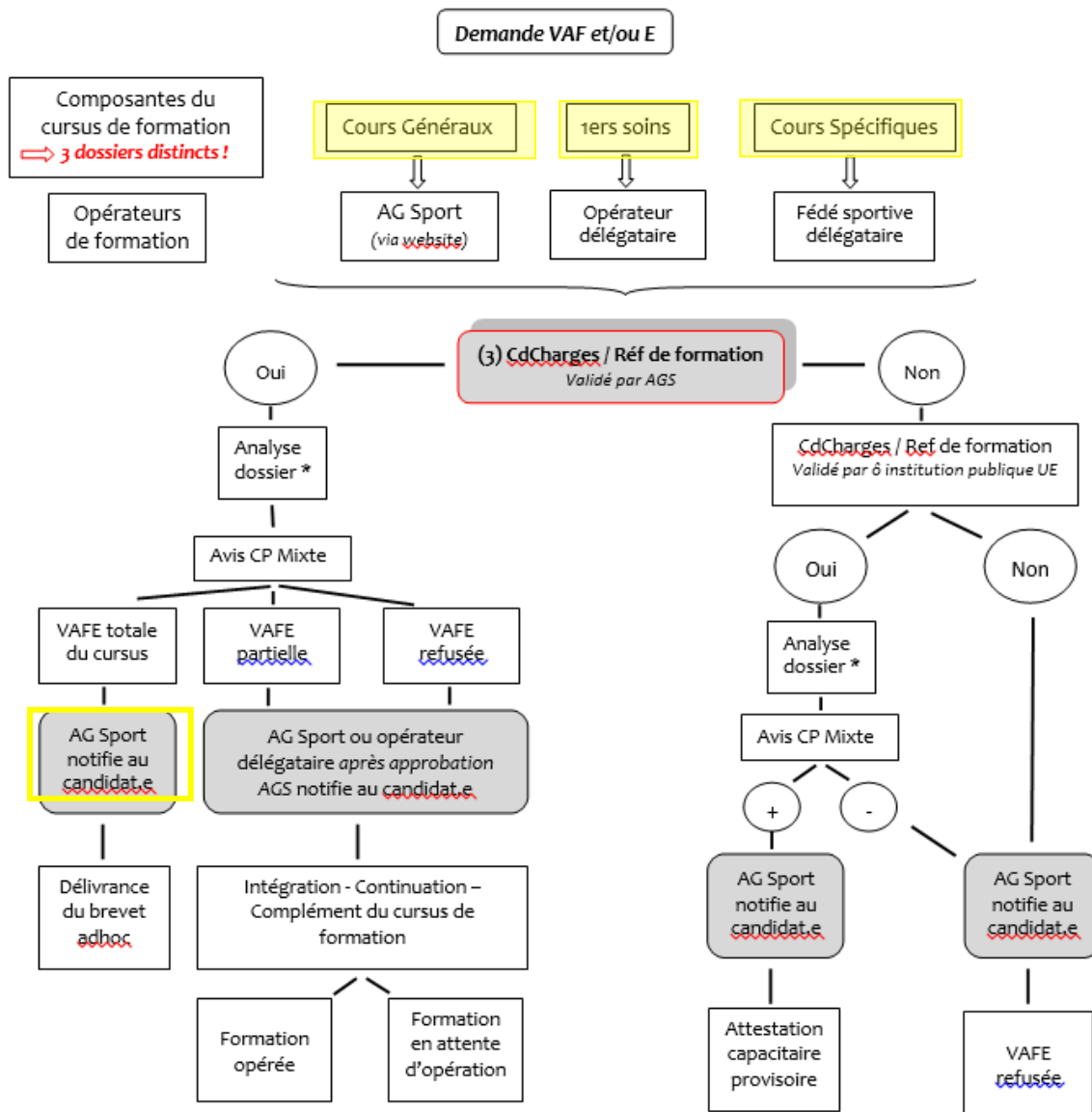
7.9.2 Cours spécifiques :

Des dispenses automatiques peuvent être octroyées aux personnes détentrices de certains diplômes/certificats/brevets. Des parcours de formation continuée pour ces personnes est donc clairement identifiable comme synthétisé dans le tableau ci-dessous :

Synthèse des diplômes, brevets, certifications (Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique) donnant droit à une dispense totale du module de plein droit				
Code et titre du module			Titres et qualifications	Année de délivrance
Théma 1	CS111	Le paysage équestre belge	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
	CS112	Les règlements sportifs de la LEWB	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
	CS113	Plan de formation de la LEWB	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
	CS114	La responsabilité civile du fait des animaux	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
Thématique 2	CS121	La pédagogie en équitation : Aspects théoriques	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
	CS122	Méthodologie et didactique en équitation : Aspects pratiques	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
	CS123	Mise en situation réelle d'activités équestres	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur			2013 et après	
CS124	Ouverture à une discipline montée hors disciplines olympiques	Aucune dispense de plein droit pour ce module de formation	-	
Thématique 3	CS131	Sciences équestres - Les fondamentaux techniques en équitation	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
	CS132	Notions en hygiène et prophylaxie	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
			Vétérinaire équin	-
	CS133	Notions en alimentation du cheval	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
			Vétérinaire équin	-
	CS134	Notions en anatomie du cheval	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
Vétérinaire équin			-	
CS135	Notions en morphologie du cheval	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012	
		Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après	
		Vétérinaire équin	-	
CS136	Notions en physiologie du cheval	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012	
		Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après	
		Vétérinaire équin	-	
CS137	Notions en maréchalerie	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012	
Thématique 4	CS141	Approfondissement des règles de sécurité en équitation d'extérieur	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
	CS142	Psychologie du cheval de sport	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
			Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
	CS142	Psychologie du cheval de sport	Moniteur Sportif Sports équestres Niveau 1 ou 2 ou 3	1974 et après + formations continues post 2012
Moniteur Sportif Initiateur			2013 et après	
TP	Une pratique en toute sécurité : Premiers soins en milieu sportif	Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale, et en ordre de recyclage annuel Les titulaires d'un BBSA ou d'un BSSA BEPS croix Rouge Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	Mise à jour dans les 2 ans Mise à jour dans les 2 ans Mise à jour dans les 2 ans Mise à jour dans les 2 ans	
Th 5	CS151	Conseils de bien-être et de bien-être	Moniteur Sportif Initiateur	2013 et après
	CS152	Réflexions éthiques sur la dignité, le bien-être et la bientraitance des équidés	Aucune dispense de plein droit pour ce module de formation	-

MS Niv 1, 2 ou 3 (1974 et après + formations continues post 2012)		Msini 2013 et après	
Déjà validé	A valider	Déjà validé	A valider
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
	✓		✓
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
✓		✓	
	✓		✓
	✓		✓
	✓	✓	
	✓		✓

7.10 Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



*Analyse du dossier sur base de sa conformité aux prescrits (voir ci-dessus : "conformité des dossiers à introduire")

** Tout dossier émanant d'une institution / d'un organisme public non UE fera l'objet d'une étude particulière.

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES DE DELIVRANCE ET D'HOMOLOGATION DES ATTESTATIONS DE REUSSITE

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours »).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale du sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

Il n'y a pas d'annexe à ce cahier des charges.